

# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SARLAT PERIGORD NOIR

## BILAN DE CONCERTATION



PIÈCE DU PLUI

**6.2.**

Approuvé le 03 juillet 2023

# AVANT-PROPOS

La délibération du **14 décembre 2015** a lancé la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir. Cette délibération définit les modalités de concertation de la population que la collectivité souhaite mettre en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLUi.

La concertation a été réalisée durant toute la procédure grâce à plusieurs outils de concertation qui ont marqué les différentes phases de l'élaboration du PLUi. Afin de construire un projet le plus partagé possible avec l'ensemble des acteurs du territoire, des temps d'échanges et de débats ont été organisés.

Le présent document présente le bilan de la concertation qui s'organise de la manière suivante:

- dans un premier temps, les principes de la concertation sont rappelés,
- dans un second temps, les modalités de concertation définies pour le PLUi sont présentées,
- la troisième partie expose les outils d'information et de concertation qui ont été mis en place tout au long de la procédure,

enfin, la conclusion synthétise le bilan de concertation.

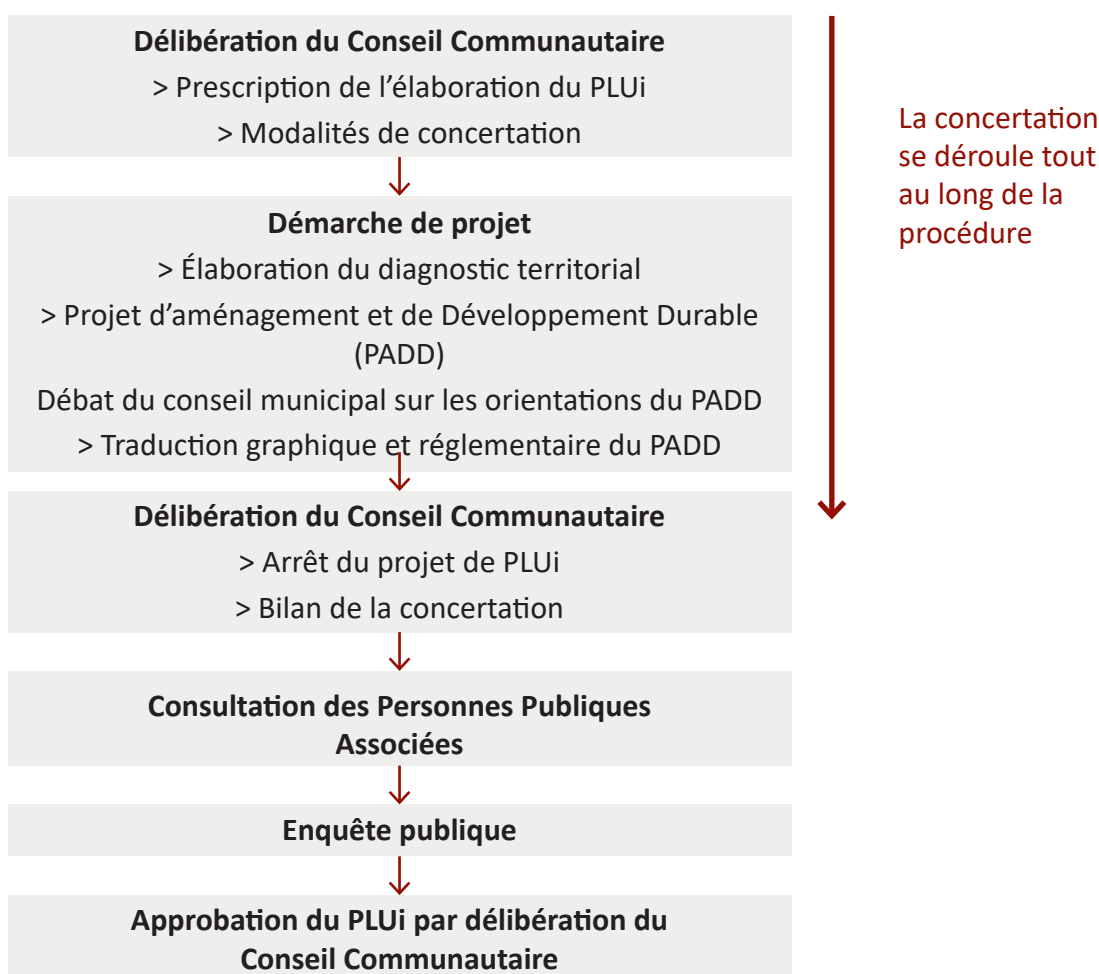
# SOMMAIRE

1. LA CONCERTATION : LE CADRE GÉNÉRAL.....	4
2. LES MODALITÉS DE CONCERTATION DU PLUI.....	6
3. LA COMMUNICATION ET LA PUBLICITÉ AUTOUR DE LA CONCERTATION.....	7
4. LES OUTILS MIS EN OEUVRE .....	9
5. CONCLUSION.....	47

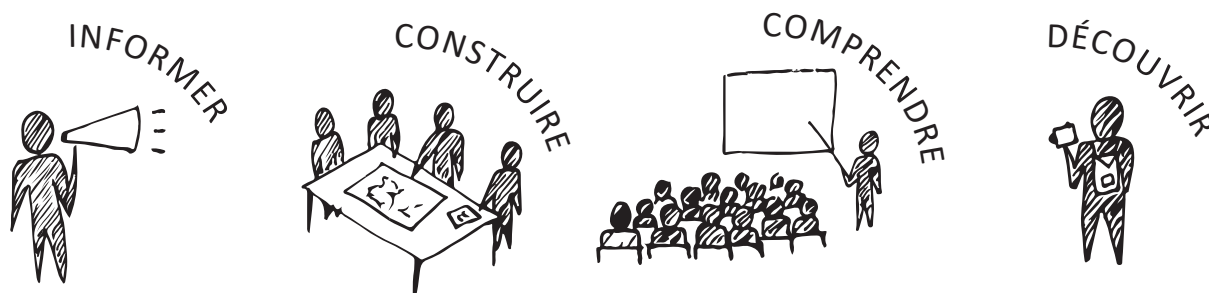
# 1. LA CONCERTATION : LE CADRE GÉNÉRAL

L'article L153-8 du Code de l'Urbanisme indique que le plan local d'urbanisme intercommunal est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, en collaboration avec les communes membres. L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres.

La procédure d'élaboration du PLUi est la suivante :



Tout au long du processus d'élaboration du PLUi jusqu'à l'arrêt du PLUi, la concertation prend des formes variées : réunions publiques, expositions, ateliers participatifs ... Ces outils de concertation ont différents objectifs visant à enrichir le projet du PLUi.



Deux étapes clés du processus restent à distinguer en terme de concertation :

- Un bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLUi. Celui ci doit être réalisé et délibéré par le conseil communautaire ;
- Le projet de PLUi arrêté est soumis à enquête publique, à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées.

L'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme prévoit que « *L'autorité compétente mentionnée à l'article L153-8 prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, [...].* »

L'article L103-2 du Code de l'Urbanisme précise que « *Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :*

*1° L'élaboration ou la révision [...] du plan local d'urbanisme ; [...]*»

L'article L103-4 du Code de l'Urbanisme précise que « *Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.*»

L'article L103-6 du Code de l'Urbanisme ajoute qu'à l'issue de la concertation, l'EPCI en arrête le bilan.

## 2. LES MODALITÉS DE CONCERTATION DU PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT PÉRIGORD NOIR

Lors de La délibération du **14 décembre 2015**, le conseil Communautaire de La Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir a défini les modalités de concertation avec la population qu'il souhaitait mettre en place tout au long de l'élaboration du projet de PLUi.

Elles prennent la forme suivante :

### - Réunions publiques

- **Ateliers thématiques** : qui regroupent les élus, les partenaires publics, les privés, les associations, les habitants sur différents secteurs géographiques.

- **Permanence et site internet** : un dossier de consultation sur le PLUi sera mis à disposition dans les communes et au siège de la CCSPN, ainsi que sur le site Internet de la CCSPN.

Ce dossier sera mis à jour à chaque grande étape de l'élaboration du PLUi et sera accompagné d'un registre où les citoyens pourront s'exprimer.

- **Presse**: des articles seront publiés dans la presse afin d'informer la population de l'avancée du projet.

L'intercommunalité s'est réservée la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire. La concertation publique a permis à la collectivité d'informer la population et à celle-ci de faire des propositions, des suggestions ou des observations.

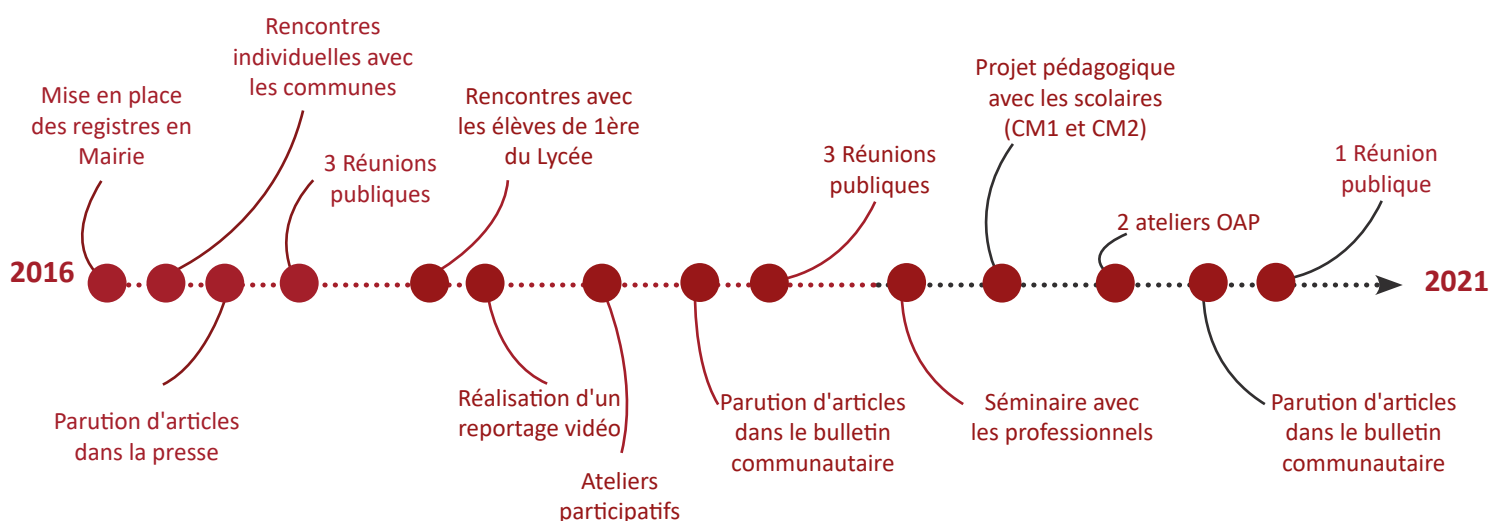
Tous ces outils mis en œuvre au long de la procédure et des études ont été complétés par d'autres moyen de concertation, nécessaires à l'élaboration du projet :

- **Projet pédagogique avec les scolaires**

- **Élaboration et distribution à la population d'une plaquette «guide du Plui»**

- **Une vidéo réalisée dans le cadre du projet**

- **Séminaires de l'urbanisme avec les élus et les acteurs socio-économiques**



### 3. LA COMMUNICATION ET LA PUBLICITÉ AUTOUR DE LA CONCERTATION

La communication autour du projet de PLUi s’est faite à de nombreuses reprises pour inviter le plus grand nombre de personnes intéressées à participer aux échanges, lors de réunions publiques notamment, mais aussi pour informer la population sur la démarche en cours. Le tableau ci-dessous indique les différentes formes de communication mises en place autour de la concertation.

Registre au siège de l’Intercommunalité et des mairies dès le début de la procédure
- Articles dans les bulletins municipaux des communes et lettre de la communauté de communes - Information sur le site Internet de l’Intercommunalité et des communes

Réunions Publiques			
Objet de la réunion publique	Date de la réunion publique	Communication autour de la réunion publique	Nombre de participants
<i>Diagnostic</i>	3/4/5 avril 2017	- Communiqués de presse et articles de presse - Bulletin municipal - Site Internet de l’Intercommunalité et des communes	environ 90 sur les 3 réunions publiques
<i>PADD</i>	13-02 / 01-03 / 02/03 2018	- Communiqués de presse et articles de presse - Bulletin municipal - Site Internet de l’Intercommunalité et des communes	123 sur les 3 réunions publiques
<i>Règlement, plan de zonage, OAP</i>	9 septembre 2021	- Communiqués de presse et articles de presse - Bulletin municipal - Site Internet de l’Intercommunalité et des communes	90 personnes

*Participez aux*

# RÉUNIONS PUBLIQUES

PLAN LOCAL D'URBANISME *intercommunal*



*Sarlat* - 3 AVRIL - 18H30 - SALLE CONSEIL MUNICIPAL  
*Marcillac St Quentin* - 4 AVRIL - 18H30 - FOYER DE ST QUENTIN  
*Vitrac* - 5 AVRIL - 18H30 - SALLE CONSEIL MUNICIPAL



## Ateliers thématiques avec la population

Objet de la réunion publique	Date de la réunion	Communication autour de la réunion	Nombre de participants
<i>1 atelier PADD en 2017</i>	Novembre 2017	- Communiqués de presse et articles de presse - Articles dans la presse- Affiches	60
<i>2 ateliers OAP</i>	1er et 8 avril 2019	- Site Internet de l'Intercommunalité - Tracts flyers distribués dans la population	15 et 18

## 4. LES OUTILS MIS EN OEUVRE

Dans le cadre du respect de la délibération définissant les modalités de concertation, des outils d'information et de concertation ont été mis en œuvre, afin de permettre à l'ensemble de la population d'exprimer ses remarques et observations sur le projet et de prendre connaissance de l'avancement du dossier et des pièces dont il est composé.

### LES OUTILS INSCRITS DANS LA DÉLIBÉRATION

#### 4.1 LES RÉUNIONS PUBLIQUES

7 réunions publiques ont été organisées dans le cadre de la concertation du processus de PLUi. L'information de la tenue des réunions publiques a été réalisée par la voie d'affiches. Un affichage complémentaire a été mis en place par le biais de panneaux d'information dans l'Intercommunalité et dans chaque commune, d'annonces sur le site Internet de la collectivité et surtout par voie de presse (communiqué de presse envoyé par tout à deux reprises à chaque réunion publique).

##### ***3 réunions publiques sur la phase diagnostic***

##### ***3/4/5 avril 2017 à Sarlat-la-Canéda, Marcillac-Saint-Quentin et Vitrac***

Ces réunions avaient pour but de présenter au public les premiers éléments de diagnostic et les enjeux du territoire sur toutes les thématiques de l'aménagement du territoire.

La réunion a permis de rappeler au public ce qu'est un PLUi, ses différentes étapes et son état d'avancement, puis de présenter l'état des lieux du territoire.



Réunion publique du 3 avril 2017 à Sarlat-la-Canéda



*Réunion publique du 4 avril 2017 à Marcillac-Saint-Quentin*



*Réunion publique du 5 avril 2017 à Vitrac*

### **3 réunions publiques sur la phase PADD**

**13-02-2018 à Marquay, 01-03-2018 à Beynac-et-Cazenac, 02-03-2018 à Sarlat-la-Canéda**

Ces réunions avaient pour but de présenter au public le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.

La réunion a permis de rappeler au public ce qu'est un PLUi, ses différentes étapes et son état d'avancement, puis de présenter les grands axes et orientations qui ont été retenus par les élus.

Suite à la modification du PADD en 2019, le nouveau PADD a été affiché sur le site Internet.



*Réunion publique du 2 mars 2018 à Sarlat-la-Canéda*

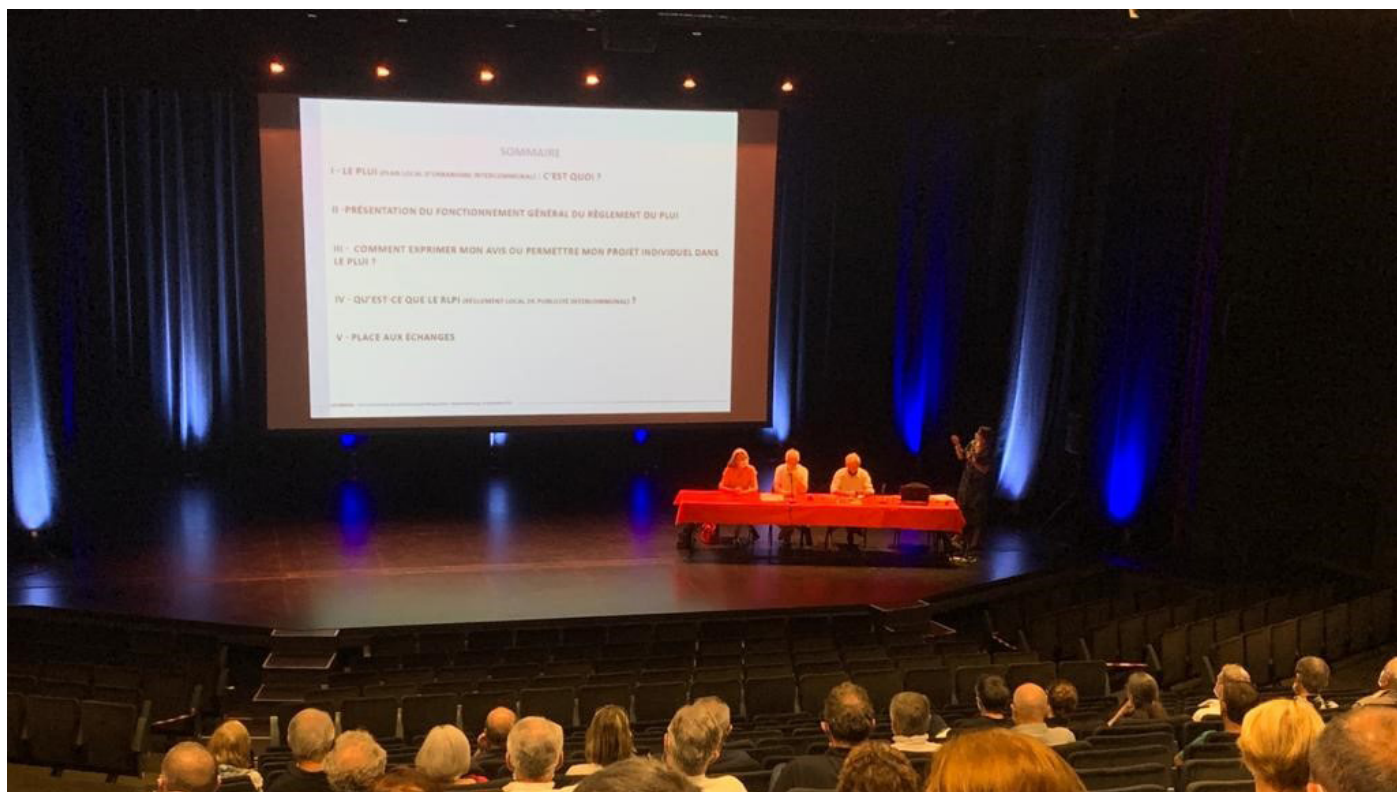


*Réunion publique du 13-02-2018 à Marquail*

## **1 réunion publique sur la phase réglementaire**

**09-09-2021 à Sarlat-la-Canéda**

Cette réunion avait pour but de présenter au public les grandes lignes de l'ensemble du PLUi, dans sa version quasi-définitive avant l'arrêt du dossier et d'expliquer le fonctionnement de l'enquête publique.



*Réunion publique du 9 septembre 2021 à Sarlat-la-Canéda*

## 4.2 LES ATELIERS THÉMATIQUES

### ATELIER DU PADD LE 9 NOVEMBRE 2017

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, les habitants de la Communauté de Communes ont été invités à participer à un atelier de travail le 9 novembre 2017 à Sarlat.



Sarlat - 9 NOVEMBRE - 19H

SALE PIERRE DENOIX - LE COLOMBIER



Affiche d'invitation aux ateliers

# PLUI, un outil pour l'avenir du territoire



Une démarche qui intéresse tous les Sarladais

Les 13 communes de la communauté de communes Sarlat Périgord Noir se sont engagées dans l'élaboration de leur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) depuis plusieurs mois maintenant. Ce document régira, à terme, l'occupation du sol et les autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir).

Actuellement ce plan est entré en phase projet, un atelier salle Pierre Denoix à Sarlat a réuni une cinquantaine de personnes toutes intéressées à différents titres par ce travail « qui aura des répercussions sur la vie quotidienne et qui va entraîner pas mal de contraintes pour la CdC ». La collectivité territoriale et son bureau d'études associé (Cittànova) s'appuient sur un diagnostic transversal du territoire, identifiant les grandes logiques économiques, démographiques, environnementales et saisonnières du territoire. Celui-ci a

été réalisé en collaboration avec les partenaires institutionnels (Direction départementale des territoires, chambre d'Agriculture, de Commerce...), les élus des communes, les services techniques de la collectivité. Ce diagnostic a été présenté à la population en avril dernier lors de trois réunions publiques (voir notre édition du 10 avril).

#### LE PLUI ENTRE DANS UNE PHASE DE PROJET

Aujourd'hui, le PLUI entre dans une phase de projet : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), également mené en concertation avec les partenaires précédemment cités et les citoyens. Le PADD est une pièce essentielle du PLUI qui permet de définir les grandes orientations pour le territoire du Sarladais à l'horizon 2030. Une fois ce PADD formalisé, il sera présenté aux habitants au travers de réunions

publiques. Ce travail sera suivi, en 2019, par l'élaboration d'Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur les sites de projets des communes (nouvelles constructions, réaménagements d'espaces existants...). Pour cette phase, un atelier pédagogique avec les écoles du territoire est d'ores et déjà prévu. Ce travail permettra d'élargir les approches du territoire et de mettre en avant des regards moins techniques. D'une manière générale, l'ensemble de la population peut également s'exprimer par courrier, mail, via les registres disponibles en mairie ou lors des différentes réunions publiques prévues tout au long de la procédure.

Enfin, un reportage vidéo d'une dizaine de minutes vient d'être réalisé auprès d'habitants de la communauté de communes afin d'obtenir leur impression et perception de l'évolution de l'urbanisation du territoire. Ce reportage sera diffusé lors des prochaines réunions publiques. Ce calendrier sur plusieurs années doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire. Le Collectif transitions du Périgord Noir, lors de la réunion du 9 novembre a présenté une contribution (issue d'une concertation citoyenne) qui s'appuie sur sa vision du développement local. À consulter sur le site de cette association loi 1901. Sinon vous pouvez avoir plus d'informations sur ce que c'est le PLUI et ses conséquences pour le Périgord Noir sur [www.cc-sarlatperigordnoir.fr](http://www.cc-sarlatperigordnoir.fr)

P. P.

Article de presse

## 2 ATELIERS OAP HABITANTS EN 2019

Deux ateliers avec les habitants ont été organisés en avril 2019 (1er et 8 avril 2019). Les habitants ont été amenés à travailler sur différents sites de développement résidentiels des communes.

*Participez aux*

**ATELIERS PUBLICS**

PLAN LOCAL D'URBANISME *intercommunal*



*Sarlat* - 1<sup>ER</sup> AVRIL - 18H30 - SALLE CONSEIL MUNICIPAL

Réflexion sur les sites du bourg de Proissans, du bourg de Saint-Vincent-de-Cosse, et du hameau de La Flaquière/Le Mas à Marquay

*Sarlat* - 8 AVRIL - 18H30 - SALLE CONSEIL MUNICIPAL

Réflexion sur les sites du bourg de Saint Quentin à Marcillac Saint Quentin, du hameau Lauzier/Saint-Donat à La Roque-Gageac, et du site de La Canéda à Sarlat-la-Canéda



*Affiche d'invitation aux ateliers*



*Atelier avec les habitants sur des sites de projet*





## SÉMINAIRE AUX PROFESSIONNELS DE 2018

Le 13 février 2018, un atelier a été organisé à destination de l'ensemble des professionnels de l'aménagement du territoire de la CCSPN. L'objectif était de lancer la phase réglementaire du PLUi et d'avoir le retour des professionnels de l'urbanisme.



# INVITATION

Jean-Jacques de Peretti  
*Maire de Sarlat-La Canéda*  
*Président de la Communauté de communes*  
*Sarlat-Périgord Noir*

Jean Michel Perusin  
*Maire de Sainte Nathalie*  
*Vice-Président de la Communauté de communes*  
*Sarlat-Périgord Noir en charge de l'Aménagement*  
*de l'espace et de l'urbanisme*

invitent l'ensemble des professionnels de l'aménagement du territoire de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir à  
un séminaire sur le futur PLU intercommunal de la Communauté de communes et notamment pour le lancement de la phase d'élaboration du Règlement et Zonage

**Mardi 13 Février 2018 à 10h**  
**Salle de réunion du SICTOM**  
**(La Borne 120)**

L'objectif étant de présenter l'ensemble des pièces réglementaires, leur organisation, et faire le lien avec les orientations et objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) récemment validé par les élus.

Ce sera également l'occasion d'échanger avec vous sur ces questions.

Renseignements : Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir 05 53 31 90 20

*Affiche d'invitation à l'atelier pour les professionnels*

## 4.3 PERMANENCES ET SITE INTERNET

**Permanence et site Internet** : un dossier de consultation sur le PLUi a été mis à disposition dans les communes et au siège de la CCSPN, ainsi que sur le site Internet de la CCSPN.

### LE DOSSIER DE CONSULTATION

Un registre d'observations a été mis à disposition des habitants et des acteurs du territoire afin d'y collecter leurs observations, avis ou demandes, à l'accueil des mairies et au sein de l'intercommunalité. Les demandes ont également pu être adressées par courrier ou mail à la Communauté de Communes et à chaque maire des communes.

A chaque grande étape de l'élaboration du PLUi, l'Intercommunalité a pu prendre en compte les remarques inscrites dans le registre ou contenues dans les courriers.

Les courriers reçus des particuliers ont eu une réponse par courrier leur précisant que leur remarque ou demande serait prise en compte lors de l'enquête publique.

**Le tableau récapitulatif des remarques est disponible ci-après (page suivante)**

**Au total, 575 courriers ou entrées de registre ont été transmises à l'Intercommunalité.**

Une très large majorité des demandes provient de propriétaires qui s'interrogent surtout sur la constructibilité de leurs terrains dans le futur PLUi.

Les autres demandes ou remarques concernent le plus souvent des problématiques liées aux STECAL, au changement de destination ou encore au zonage A et N.

Pour les demandes de constructibilité de terrains en zone U à usage résidentiel : elles reçoivent un avis favorable sous réserve des prescriptions édictées dans le règlement. L'objectif est de permettre la densification des noyaux historiques des bourgs, d'assurer une évolution douce du tissu pavillonnaire et de permettre la densification adaptée à la qualité du cadre de vie.

Pour les demandes de constructibilité de terrains en zone A à usage résidentiel : la zone A poursuit l'objectif de préserver et pérenniser l'activité économique agricole. Ainsi, les nouvelles constructions à usage d'habitation ne sont pas autorisées sauf conditions : logement de fonction liée à une exploitation agricole. En contrepartie, les extensions et annexes mesurées, ainsi que les changements de destination peuvent être autorisées sous conditions.

Pour les demandes de constructibilité de terrains en zone N à usage résidentiel : la zone N poursuit l'objectif de préserver les caractéristiques paysagères, environnementales remarquables du territoire et de prendre en compte les spécificités du territoire notamment avec la définition de secteurs spécifiques afin de permettre une évolution mesurée de l'existant. Ainsi, les possibilités de construction sont limitées aux extensions mesurées, sous réserve d'une bonne intégration paysagère à l'environnement bâti existant.

## PLU INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR



### Registre de concertation du public

Article L. 103-2 du code de l'urbanisme

Contact : Service urbanisme et aménagement de l'espace  
Place Marc Busson  
24 200 Sarlat-La Canéda  
05 53 31 52 45  
urbanisme.ccspn@sarlat.fr  
Chargée de mission PLUI : Adeline CROUZILLE

## PLU intercommunal de la communauté de communes Sarlat Périgord noir

### REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

#### Table des matières

- Annexe 1 – Délibération de prescription
- Annexe 2 – Calendrier prévisionnel
- Annexe 3 – Diagnostic territorial
- Annexe 4 – Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Page de garde des registres de concertation mis à disposition au sein de l'Intercommunalité et des communes

Une seule remarque a été inscrite dans le registre communal de La Roque Gageac.

	DÉPARTEMENT
	COMMUNE
<h2>Registre de concertation du public</h2>	
<p>Cocher la case correspondante</p> <p><input type="checkbox"/> Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)</p> <p><input type="checkbox"/> Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)</p> <p><input type="checkbox"/> Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)</p> <p><input type="checkbox"/> Opération d'aménagement</p> <p><input type="checkbox"/> Autre</p>	
<p>Relatif à : <u>une élaboration</u></p>	
<p>Lieu de la concertation : <u>Parc de la Roque Gageac</u></p>	
<p>réf. 501 071</p>	

**OBSERVATIONS DU PUBLIC**

28/02/18

Martine et Jean-Paul de PALO Les Landes 24250 LA ROQUE GAGEAC

Monsieur, Madame,

Nous demandons l'agrandissement de la zone constructible de notre terrain situé lieu-dit Les Bouygues cadastré A 340, A 339, A 338, A 337. Celui-ci comporte actuellement une petite partie constructible et souhaitons pour agrandir celle-ci que les parcelles A 340, A 339 et A 338 deviennent elles aussi constructibles.

Ce terrain se situe dans un hameau qui bénéficie de toutes les commodités nécessaires à la construction : voirie, eau potable, EDF tout-à-l'égout et téléphone.

Vous remerciant à l'avance pour l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations



Objet	Date de la demande	Date réponse	Origine de la demande	Section / Parcelle (ex : A 45)	Lieu-dit	Commune	Nom	Prénom
zone constructible	15/10/2018	16/10/2018	Courrier	B 1020	Le Mayne	Beynac-et-Cazenac	SEYDOUX	Véronique
zone constructible	14/08/2018	17/08/2018	Courrier	B 37	Les Grands Picadis	Beynac-et-Cazenac	DELMAS	Mathieu
zone constructible	27/03/2019	29/03/2019	Courrier		Le Parc	Beynac-et-Cazenac	PENDAO	André
zone constructible	26/03/2018	05/04/2018	Courrier	A 1172 - A 1173	Le Peyrat	Beynac-et-Cazenac	ESPITALIER	Sylviane
zone constructible	28/03/2017	26/09/2017	Courrier	B 777-779-784		Beynac-et-Cazenac	BROUQUI	Michèle
zone constructible	28/03/2017	26/09/2017	Courrier	B 777-779-784		Beynac-et-Cazenac	BROUQUI	Michèle
zone constructible	28/03/2017	26/09/2017	Courrier	B 777-779-784		Beynac-et-Cazenac	BROUQUI	Michèle
autre	15/10/2018	16/10/2018	Courrier	B 1022	Le Mayne	Beynac-et-Cazenac	SEYDOUX (Indivision)	Véronique
autre	15/10/2018	16/10/2018	Courrier	B1020	Le Mayne	Beynac-et-Cazenac	SEYDOUX (Indivision)	Véronique
zone constructible	20/06/2018	21/06/2018		B 67-B 68	LA FAGE	Beynac-et-Cazenac	DELMAS	JEAN-CLAUDE
zone constructible	07/06/2018	08/06/2018	Courrier	A 1174 - A 1175 - A 1176	LE PEYRAT	Beynac-et-Cazenac	LAJOINIE	Jean-Marc
zone constructible	20/06/2018	21/06/2018	Courrier	B 73	LA FAGE	Beynac-et-Cazenac	DELMAS	JEAN-CLAUDE
zone constructible	09/04/2018	11/04/2018	Courrier	A 623-A 630-A 631-A 632	Belgarrit	Beynac-et-Cazenac	TOURNIER	Pierre
zone constructible	20/06/2018	21/06/2018	Courrier	A 2266	LA FAGE	Beynac-et-Cazenac	DELMAS	JEAN-CLAUDE
zone constructible	20/06/2018	21/06/2018	Courrier	A 1863-A 2267-A 1867-A 16	LA FAGE	Beynac-et-Cazenac	DELMAS	JEAN-CLAUDE
zone constructible	20/09/2017	25/09/2017	Courrier	A1202		Beynac-et-Cazenac	BOUYERE	Serge
zone constructible	16/07/2018	02/07/2018	Courrier	AD 59	Combe de Brague	Beynac-et-Cazenac	LOTGERING	Hans
zone constructible	05/03/2018	05/03/2018	Courrier	A 139-140-141-142		Beynac-et-Cazenac	DERRUAU	Odette
zone constructible	05/03/2018	05/03/2018	Courrier	A 70-71		Beynac-et-Cazenac	DERRUAU	Odette
zone constructible	26/02/2018	07/03/2018	Courrier	B 131-132-133-135-1322	PECH VIEL	Beynac-et-Cazenac	GOUYOU	Annie
zone constructible	26/02/2018	07/03/2018	Courrier	B227-228-229	CLOS DE CALAIS	Beynac-et-Cazenac	GOUYOU	Annie
zone constructible	26/03/2018	05/04/2018	Courrier	A 2476 - A2477	Le Castanet Bas	Beynac-et-Cazenac	ESPITALIER	Sylviane
zone constructible	13/07/2017	18/07/2017	Courrier	A 1212		Beynac-et-Cazenac	LEHMANN	Patricia
zone constructible	06/12/2017	11/12/2017	Courrier	A 647 - A 1899		Beynac-et-Cazenac	CALLEJA	Simone
zone constructible	06/12/2017	11/12/2017	Courrier	A 647-A 1899		Beynac-et-Cazenac	CALLEJA	Simone
zone constructible	21/03/2018	28/03/2018	Courrier	A 410	La Lande	Beynac-et-Cazenac	PELISSIER	Gilbert
zone constructible	15/10/2018	16/10/2018	Courrier	B 1009	LE MAYNE	Beynac-et-Cazenac	SEYDOUX	Véronique
zone constructible	27/03/2019	29/03/2019	Courrier	AI 43	Le Parc	Beynac-et-Cazenac	PENDAO	André
zone constructible	15/10/2019	16/10/2018	Courrier	B 1009	Le Mayne	Beynac-et-Cazenac	SEYDOUX	Véronique
autre	15/10/2018	16/10/2018	Courrier	B1009	Le Mayne	Beynac-et-Cazenac	SEYDOUX (Indivision)	Véronique
zone constructible	15/10/2018		Courrier	B 260	COMBES HAUTES	La Roque-Gageac	SPEED	Michael John et Jillian Anne
zone naturelle	23/10/2010			AL18	LE PORT	La Roque-Gageac	MONFEFOUL	JEANNE
zone constructible	21/03/2018		Courrier	AC 15	GAGEAC	La Roque-Gageac	DU PUY DUTOUR	Emelyne
zone constructible	16/06/2014			B852	LE BOS	La Roque-Gageac	LASCOMBE	MIREILLE ET FRANCOISE
zone naturelle	24/05/2010			B259	LES COMBES HAUTES	La Roque-Gageac	SPEED	MICHAEL
zone constructible	10/10/2019		Courrier	A92	le pech	La Roque-Gageac	MONRIBOT	Raymond
zone constructible	15/02/2018		Courrier	AH 8	LES LANDES	La Roque-Gageac	BRUGUES	NICOLAS ET NATHALIE
zone constructible	01/03/2018			AC 132	GAGEAC	La Roque-Gageac	LAJOINIE	CLAUDE
zone constructible			Courrier	AC 132	GAGEAC	La Roque-Gageac	ACHA-LAJOINIE	Marina
zone constructible			Mail	AI 18	LE PORT	La Roque-Gageac	MONFEFOUL	BERNARD
zone naturelle	22/04/2017			AC83	Le Village	La Roque-Gageac	ALICOT	Pascal
zone urbaine	19/06/2019	10/10/2019		ac 15	gageac	La Roque-Gageac	DU PUY DUTOUR	emelyne

zone naturelle	20/05/2010			AL14	LE PORT	La Roque-Gageac	MONFEFOUL	JEANNE
zone constructible	22/05/2018		Courrier	A 376	LES BOUYGUES	La Roque-Gageac	GRANSARD	Anny
zone constructible	28/02/2018			A 340, A 339, A 338, A 337	LES BOUYGUES	La Roque-Gageac	DE PALO	MARTINE ET JEAN-PAUL
zone constructible	19/06/2019		Courrier	AC 15	Côte de la Salvie	La Roque-Gageac	DU PUY DUTOUR	Emelyne
zone constructible	05/10/2017		Courrier	B 91	LE COLOMBIER	La Roque-Gageac	MOULIN	MARTINE
zone constructible	05/10/2017		Courrier	B 90	LE COLOMBIER	La Roque-Gageac	MOULIN	MARTINE
zone naturelle				AC15	GAGEAC	La Roque-Gageac	DU PUY DUTOUR	EMELYNE
zone constructible	05/10/2017		Courrier	B 90	LE COLOMBIER	La Roque-Gageac	MOULIN	MARTINE
zone constructible	05/10/2017		Courrier	B 85	LE COLOMBIER	La Roque-Gageac	MOULIN	MARTINE
zone constructible	05/10/2017		Courrier	B 84	LE COLOMBIER	La Roque-Gageac	MOULIN	MARTINE
zone naturelle				A 337-338-339-340	LES BOUYGUES	La Roque-Gageac	DE PALO	MARTINE ET JEAN-PAUL
zone naturelle	05/04/2016			AH9	LES LANDES	La Roque-Gageac	DELBREIL	CHRISTIAN
zone naturelle	27/08/2014			AH23	LES LANDES	La Roque-Gageac	DE PALO	MARTINE ET JEAN-PAUL
zone naturelle	07/03/2017			AH27	Les Landes	La Roque-Gageac	PERRIN	Olivier
zone naturelle	24/05/2010			B260	LES COMBES HAUTES	La Roque-Gageac	SPEED	MICHAEL
zone naturelle	10/02/2017			AA 143 - 144-145 -146	LES COTES	La Roque-Gageac	MONFEFOUL	JEAN-MARC
zone naturelle				B301	LES COMBES HAUTES	La Roque-Gageac	CRUMIERE	CHRYSTEL
zone naturelle	02/09/2014			B41	Labrot	La Roque-Gageac	SCI DOMAINE DU PORT	
zone naturelle	09/07/2014			A577	GAGEAC	La Roque-Gageac	VIVIER	FRANCOIS
zone constructible	23/10/2018	13/11/2018	Courrier	B 852	le bos	La Roque-Gageac	LEDROUT	Mireille
zone naturelle	03/11/2010			AC 131 - 132	FONT REAL	La Roque-Gageac	LAJOINIE	CLAUDE
zone constructible	05/10/2017		Courrier	B 693a	LE COLOMBIER	La Roque-Gageac	MOULIN	MARTINE
zone constructible				134, 135	Bonnefon	Marcillac-Saint-Quentin	BLOTTIERE	Séverine
zone constructible				AO 20	La Christoflerie	Marcillac-Saint-Quentin	DELTEIL	Claude
zone constructible				AO 254		Marcillac-Saint-Quentin	ELIET et ROUVERON	Carole et Philippe
zone constructible				AI 301		Marcillac-Saint-Quentin	RAMIERE	Benoit
zone constructible	01/09/2017	15/09/2017	Courrier	AH 211-231-233-253-295-297-369		Marcillac-Saint-Quentin	FLAQUIÈRE	Lucien
zone constructible	01/09/2017	15/09/2017		AH 369 (anciennement AH 212)		Marcillac-Saint-Quentin	FLAQUIÈRE	Lucien
zone constructible				AE 226		Marcillac-Saint-Quentin	BORDES	Denise
zone constructible	01/09/2017	15/09/2017	Courrier	AH 211-231-233-253-295-297-369		Marcillac-Saint-Quentin	FLAQUIÈRE	Lucien
zone constructible				AE 329	Pech Lavergne	Marcillac-Saint-Quentin	PAGES	Alain
zone constructible	14/06/2019			; AD 13 ; AD 14 ; AD 15 ; AD 18 (en partie)	LES GALAGES OUEST	Marcillac-Saint-Quentin	BORDES	Christian
zone constructible				AL 221, 480, 223, 483, 266 et 265	La Poncetterie	Marcillac-Saint-Quentin	AUSSEL	Patrick
zone constructible				AD 224		Marcillac-Saint-Quentin	DUSSOL	Francine
zone constructible				AP127	Les Fontanelles	Marcillac-Saint-Quentin	LASSERRE	Christine
zone constructible				AN 101	La Combe bougie	Marcillac-Saint-Quentin	DEXIDOUR	Fabienne

zone constructible				AL160	SAIN QUENTIN	Marcillac-Saint-Quentin	CHAPOULIE	LEA
zone constructible				AI 143, 144, 145, 146		Marcillac-Saint-Quentin	FLAGEAT	Philippe
zone constructible				102		Marcillac-Saint-Quentin	LASSERRE	Michel
zone constructible				AE 442, AH 335	Bourg de Marcillac	Marcillac-Saint-Quentin	GOOSSENS	Lydia et Pierre
zone constructible				AR 225	Le Sorbier	Marcillac-Saint-Quentin	BAYLE	Mickaël
zone constructible				AE 383	La Combe Gatée	Marcillac-Saint-Quentin	LATOUR DELBARY	NICOLE
zone constructible						Marcillac-Saint-Quentin	BURG	Chantal
zone constructible				AM 660	La croix de Saint Quentin	Marcillac-Saint-Quentin	DOURSAT	Yvette
zone constructible				225		Marcillac-Saint-Quentin	DUBLANGE	Christian
zone constructible				AK 98	LA BERBOUTIE	Marcillac-Saint-Quentin	LIGONNET	Eric
zone constructible				AC 125	La Raysse Ouest	Marcillac-Saint-Quentin	PEYBERE	Alain
zone non constructible				AN112	COMBE BOUGIE	Marcillac-Saint-Quentin	BOULENGER	JEROME
zone constructible	09/05/2017			AO 9 et 10	La Forgeonnerie	Marcillac-Saint-Quentin	DOURSAT	Joël
zone constructible	02/04/2019	09/04/2019	Courrier	AM518- AM520	Prentegarde	Marcillac-Saint-Quentin	CARRIER	Roland
zone constructible				AM 660	Coix de Saint Quentin	Marcillac-Saint-Quentin	DOURSAT	Yvette
zone constructible				AI 87	LA BERBOUTIE	Marcillac-Saint-Quentin	LIGONNET	Eric
zone constructible	01/09/2017	15/09/2017	Courrier	AH 211-231- 233-253-295- 297-369		Marcillac-Saint-Quentin	FLAQUIÈRE	Lucien
zone constructible				AL 293	Fonts du bos	Marcillac-Saint-Quentin	ROUGIER	Frédéric
zone constructible	10/02/2017			AR 234	Clissac	Marcillac-Saint-Quentin	DELTEIL	Claude
zone constructible				AE 53 AE 54		Marcillac-Saint-Quentin	PAGES	ALAIN
zone constructible	01/09/2017	15/09/2017	Courrier	AH 211-231- 233-253-295- 297-369		Marcillac-Saint-Quentin	FLAQUIERE	Lucien
zone constructible				AM 660	La croix de Saint Quentin	Marcillac-Saint-Quentin	DOURSAT	Yvette
zone constructible				AN 162		Marcillac-Saint-Quentin	VIGIER	Alain
zone constructible				AN 32	Le Courtil	Marcillac-Saint-Quentin	VAN BRUINESSEN	Erik
zone constructible				AM 201	Font destin	Marcillac-Saint-Quentin	DELIBIE	Marcelle
zone constructible				AR 234	Clissac	Marcillac-Saint-Quentin	DELTEIL	Claude
zone constructible				AI 173		Marcillac-Saint-Quentin	RAMIERE	Benoit
zone constructible				AM 2	La croix de Saint Quentin	Marcillac-Saint-Quentin	ROUZADE	Vincent et Mathieu
zone constructible				AN109		Marcillac-Saint-Quentin	DEXIDOUR	Fabienne
zone constructible				AN 193	Combe Bougie	Marcillac-Saint-Quentin	GATINEL	Jocelyne
zone constructible	01/09/2017	15/09/2017	Courrier	AH 211-231- 233-253-295- 297-369		Marcillac-Saint-Quentin	FLAQUIÈRE	Lucien
zone constructible				AH 206	LE BATTUT	Marcillac-Saint-Quentin	DA COSTA SOARES	Jorge
zone constructible				AN 31	Le Courtil	Marcillac-Saint-Quentin	VAN BRUINESSEN	Erik
zone constructible				AH146	LA VERGNE	Marcillac-Saint-Quentin	CHAPOULIE	LEA
zone constructible				AE 134		Marcillac-Saint-Quentin	MARIEL	Guy
zone constructible				AP 163	Les Fontanelles	Marcillac-Saint-Quentin	COUDERT	Jean-Michel

zone constructible				AM 510	CROIX DE SAINT QUENTIN	Marcillac-Saint-Quentin	BRUNEAU	Mireille
zone constructible				AM 173	PRENTEGARD E	Marcillac-Saint-Quentin	DAVID	Alexandre
zone constructible				AM 203		Marcillac-Saint-Quentin	DUBLANGE	Christian
zone constructible				518		Marcillac-Saint-Quentin	CARRIER	Roland
zone constructible				AN75	Brouillargue Ouest	Marcillac-Saint-Quentin	JOUANNEL/SIMONE TTI	Murielle
zone constructible				AE 399 AE 400	LAFON	Marcillac-Saint-Quentin	Marcel	DELBARRY
zone constructible				AH 344	Le Bac	Marcillac-Saint-Quentin	GALIDIE	Joël
zone constructible	04/04/2017			AE 63 ET 64	Bourg de Marcillac	Marcillac-Saint-Quentin	LATOURE DELBARRY	Nicole
zone constructible				AI 294		Marcillac-Saint-Quentin	LASCOMBE	Daniel
zone constructible				AL268	LA MARTINIE	Marcillac-Saint-Quentin	CHAPOULIE	LEA
zone constructible	01/09/2017	15/09/2017		AH 233		Marcillac-Saint-Quentin	FLAQUIÈRE	Lucien
zone constructible				AM 4		Marcillac-Saint-Quentin	ROUZADE	Vincent et Mathieu
zone urbaine	22/05/2017		Courrier		Le Badarelle	Marquay	BELLOCC	François
zone urbaine	24/10/2018	25/10/2018	Mail	AK 248	Le Brusquand	Marquay	BEAUVAIS	Francis
zone constructible	21/03/2018	27/03/2018	Courrier	AD 255-256	Le Mas	Marquay	MATHIEU	Orlane
tourisme	20/07/2018	30/07/2018	Courrier		La Rigaudie	Marquay	SCHMUTZ	Philippe
zone urbaine	19/02/2017		Courrier		Le Brusquand	Marquay	BRAJOT	Isabelle
zone urbaine	19/02/2017		Courrier		Fontbournat	Marquay	BRAJOT	Isabelle
zone urbaine	19/02/2017		Courrier		La Lande	Marquay	BRAJOT	Isabelle
zone constructible	07/08/2018	04/09/2018	Courrier	AK 398 (anciennement AK 299)	Les Valats	Marquay	DELAIR	Marie-Louise
zone constructible	07/08/2018	04/09/2018	Courrier	AK 49 et AK 50	Le Bouscarel	Marquay	DELAIR	Didier
zone urbaine	22/05/2017		Courrier		Les Granges	Marquay	BELLOCC	François
zone constructible	07/06/2018	07/06/2018	Courrier	AT 209	Le Verdier	Marquay	GALMOT	Thierry
zone constructible	23/02/2018	23/02/2018	Courrier	AS 123 AS 131	Maneyral	Proissans	HOUDIN-PEREA	Emilie
zone constructible	16/10/2017	10/11/2017	Courrier	AT 311 - 441 - 439 - 437 - 434 - 431	Les Presses	Proissans	Jeanne	PEIN
zone constructible	23/08/2017	31/08/2017	Courrier	AL 329	Pech des Iles	Proissans	MARCO	Anne-Marie
zone constructible	19/06/2017	22/06/2017	Courrier	AK 172	La Millade	Proissans	DEVIERS	Laurette
zone constructible	06/06/2018	22/06/2018		RVM 127 + 124 + 125 + 126 + 404 + 406 + 409	La Plaine de la Roussie	Proissans	VANCOILLIE	Bernard et Anne-Marie
zone constructible	06/11/2019		Courrier	AM 642	Pech d'Orance	Proissans	DENEVE	Alain
zone constructible	06/11/2019		Courrier	AM 641	Pech d'Orance	Proissans	DENEVE	Alain
zone constructible	24/06/2017	30/06/2017	Courrier	AP 28	La Bretonnie	Proissans	SORBIER	Jean-Michel
zone constructible	15/05/2018	04/06/2018	Courrier	AT 336, AT 332	Les Presses	Proissans	DAVIDOU	Josette
zone constructible	24/06/2017	30/06/2017	Courrier	AP 274	La Bretonnie	Proissans	SORBIER	Jean-Michel
zone constructible	03/07/2017	11/08/2017	Courrier	AS 204	La Plaine du Renard	Proissans	DESCMAPS	Michel
zone constructible	25/11/2017	11/12/2017	Courrier	AC 405	Maisonneuve Prends Toi	Proissans	DELPECH	Thierry
zone constructible	11/04/2018	12/04/2018	Courrier	AT 398-396-394-392-390	Garde	Proissans	LEYSSALE	Danielle
zone constructible	09/01/2018	18/01/2018	Courrier	AO 243	Le Colombier	Proissans	LAUVIE	Michel
zone constructible	04/08/2017	11/09/2017	Courrier	AT432 AT 435 AT 438 AT 440	Les Presses	Proissans	MUIRAS	Bernard
zone constructible	02/02/2020		Courrier	AH 25	Cap Nègre	Proissans	BOYER	Jacques
zone constructible	06/11/2019		Courrier	AM 639	Pech d'Orance	Proissans	DENEVE	Alain
zone constructible	04/09/2017	20/09/2017	Courrier	AT 186 p + AT 184	Les Combes	Proissans	BOISSON	Stéphanie



zone constructible	09/10/2017	17/10/2017	Courrier	AP 225	Le Puits	Proissans	BOURGEADE	Renée Alain
zone constructible	08/01/2020		Courrier	AH 155	Le Véril	Proissans	LAMAZE	Jean Christophe
zone constructible	22/12/2019		Courrier	AS 100	Maneyral	Proissans	THOMAS	Dominique
zone constructible	22/12/2019		Courrier	AS 101	Maneyral	Proissans	THOMAS	Dominique
zone constructible	16/10/2017	10/11/2017	Courrier	AD 425	Champ de Virol	Proissans	BRU	Christine
zone constructible	06/11/2019		Courrier	AM 645	Pech d'Orance	Proissans	DENEVE	Alain
zone constructible	06/11/2019			AM 643	Pech d'Orance	Proissans	DENEVE	Alain
zone constructible	06/11/2019		Courrier	AM 640	Pech d'Orance	Proissans	DENEVE	Alain
zone constructible	18/09/2019		Courrier	AL 472	Le Pech des Iles	Proissans	SCHWALLER	Marie
zone constructible	14/11/2017	08/12/2017	Courrier	AT 525	Les Terres des Gabirolles	Proissans	TARDIEU	Roger
zone constructible	14/11/2017	08/12/2017	Courrier	AT	Les Terres de Gabirolles	Proissans	TARDIEU	Roger
zone constructible	29/10/2017	08/12/2017	Courrier	AD 120	Salegourde	Proissans	DELPECH	Gisèle
zone constructible	04/06/2020		Courrier	AK 228	Les Clauzels	Proissans	GINESTE	
zone constructible	18/09/2019		Courrier	AL 471	Le Pech des Iles	Proissans	SCHWALLER	Marie
zone constructible	18/09/2019		Courrier	AL 469	Le Pech des Iles	Proissans	SCHWALLER	Marie
zone constructible	29/09/2017	04/09/2017	Courrier	AL 255	Les Champs	Proissans	MERLET	Stéphane
zone constructible	18/09/2019		Courrier	AL 468	Le Pech des Iles	Proissans	SCHWALLER	Marie
zone constructible	18/09/2019		Courrier	AL 447	Le Pech des Iles	Proissans	SCHWALLER	Marie
zone constructible	18/09/2019		Courrier	AL 440	Le Pech des Iles	Proissans	SCHWALLER	Marie
zone constructible	20/06/2019		Courrier	AD 421	CHAMP DE VIROL	Proissans	JARDEL	Gérard
zone constructible	20/06/2019		Courrier	AD 413	Champ de Virol	Proissans	JARDEL	Gérard
zone constructible	24/06/2019		Courrier	AS 204	La Plaine du Renard	Proissans	DESCAMP	Michel
zone constructible	20/05/2019		Courrier	AD 417	CHAMP DE VIROL	Proissans	BALAYSSAC	Anne-Marie
zone constructible	20/05/2019		Courrier	AD 160	Champ de Virol	Proissans	BALAYSSAC	Anne-Marie
zone constructible	20/05/2019			AD 417	Champ de Virol	Proissans	BALAYSSAC	Anne-Marie
zone constructible	10/04/2019	29/04/2019	Courrier	AT 249-450-223	Fond Favard	Proissans	PERBOYRE	Michel
zone constructible	28/02/2019			AT 208 - 209	Les Gabirolles	Proissans	LYDIE	Claude
zone constructible	28/02/2019	15/03/2019	Courrier	AT 329 - 330	Les Presses	Proissans	LYDIE	Claude
zone constructible	09/02/2018	15/02/2018	Courrier	AD 149	Champ de Barette	Proissans	OMARINI	Eric et Sandrine
zone constructible	27/12/2018	06/02/2019	Courrier	AD 272 + AD 154p	Champ de Barette	Proissans	CESTARET	Marie-Françoise
zone constructible	25/08/2017	04/09/2017	Courrier	AS 324 + 315	Les Combes	Proissans	Roger	TARDIEU
zone constructible	21/12/2018	07/01/2019	Courrier	AN 87	Sol des Fajulières	Proissans	MARTINS	José
zone constructible	20/08/2018	10/09/2018	Courrier	AM 102	La Plaine de la Roussie	Proissans	MERCIER	Philippe
zone constructible	12/08/2020		Courrier	AO 445	Les Champs d'Anglard	Proissans	JOSEPH	
zone constructible	14/03/2017			AM 267-268-608	Les Brugues	Proissans	DEURRE	JACQUES
zone constructible	22/05/2019		Courrier	AT 417	La Petite Croix Nuguet	Proissans	LABROT	Nicole
zone constructible	05/05/2017	28/07/2017	Courrier	AT 45 + AT 46 + AT 47	La Croix Nuguet	Proissans	LAFON	Vincent
zone constructible	02/02/2020		Courrier	AH 466	Cap Nègre	Proissans	BOYER	Jacques
zone constructible	06/04/2017	07/04/2017	Courrier	AC 226	Maison Neuve Sur les	Proissans	LACHAIZE	Pascal
zone constructible	05/05/2017	28/07/2017	Courrier	AS 347 AS 348	Combes	Proissans	LAFON	Vincent
zone constructible	27/01/2020		Courrier	AN 250	Chantegrel	Proissans	VIDAL	Paul et Carole

zone constructible	26/04/2017	28/04/2017	Courrier	AK 158 = AK 228	Les Clauzels	Proissans	GINESTE	Myriam
zone constructible	01/03/2017	13/03/2017	Courrier	AM 610	Les Brugues	Proissans	DEURRE	JACQUES
zone constructible	04/03/2021		Courrier	AS 160 & AS 385	Maneyral	Proissans	JARDEL	Jean-Jacques
zone constructible	14/03/2017	13/03/2017	Courrier	am 276-706-604-606	Les Brugues	Proissans	DEURRE	JACQUES
zone constructible	04/05/2017	09/05/2017	Courrier	AN 71	chantegrel	Proissans	Mme DAURAT-CAILLE	Yannick
zone constructible	06/06/2017	06/06/2017	Courrier	AO 435	Les Bernardies	Proissans	PEREIRA	Sylvie
zone constructible	06/11/2019		Courrier	AM 638	Pech d'Orance	Proissans	DENEVE	Alain
zone constructible	06/07/2017	28/07/2017	Courrier	AK 191 AK 197		Proissans	CHATILLON	Roselyne
zone naturelle	23/08/2017	31/08/2017	Courrier	AL 329	Pech des Iles	Proissans	MARCO	Anne-Marie
zone constructible	20/09/2017	02/10/2017	Courrier	AC 371 + 373 + 379 + 361	Maisonneuve	Proissans	LAMBERT	Jean-Pierre
zone constructible	26/09/2017	02/10/2017	Courrier	AC 258	Barette	Proissans	CREMOUX	Georges
zone constructible	12/12/2017	27/12/2017	Courrier	AS 193	La Latière	Proissans	MAURANGES	Pierre
zone constructible	09/10/2017	17/10/2017	Courrier	AD 72 - AD 71	La Chapelle	Proissans	BOURGEADE	Renée
zone constructible	06/06/2017	06/06/2017	Courrier	AO 391	Les Bernardies	Proissans	PEREIRA	Sylvie
zone constructible	23/03/2017	24/03/2017	Courrier	AO 397	Moulin de Fageat	Proissans	JOSEPH	Jacques
zone constructible	12/04/2017	12/04/2017	Courrier	AN 30	Les Combes de Castanet	Proissans	LATOURE	Maurice
zone constructible	03/04/2017	03/04/2017	Courrier	AS 293 - AS 295	Sous-Maneyral	Proissans	HERVES	Gérard
zone constructible	01/03/2017	13/03/2017	Courrier	AM 268 + 267 + 608	Les Brugues	Proissans	DEURRE	JACQUES
zone constructible	23/04/2017	28/04/2017	Courrier	AK 158	Les Clauzels	Proissans	GINESTE	Myriam
zone constructible	25/07/2018	08/08/2018	Courrier	AH 44 + AH 45	Cap Negre	Proissans	BOYER	Alain
zone constructible	18/08/2018	06/08/2018	Courrier	AC 56 + AC 351 + AC 343 am 272 + 276	La Croix du Cluzeau	Proissans	DENEUVILLE	Thierry
zone constructible	09/07/2018	06/08/2018	Courrier	+ 586 + 588	Les Brugues	Proissans	DEURRE	Jacques
zone constructible	27/04/2017	03/05/2017	Courrier	AO 133	Ladignac	Proissans	JARDEL	JACQUES
zone constructible	12/03/2018	26/03/2018	Courrier	AD 444 + AD 441	Champ de Virol	Proissans	Michel	LAMONZIE
zone constructible	09/02/2018	15/02/2018	Courrier	AD 154	Champ de Barette	Proissans	OMARINI	Eric et Sandrine
zone constructible	26/05/2018	30/07/2018	Courrier	AP 286	La Bretonnie	Proissans	CAZAJOU	Christian
zone constructible	27/01/2020		Courrier	AN 248	Chantegrel	Proissans	VIDAL	Paul et Carole
zone constructible	02/07/2018	04/07/2018	Courrier	AN 82 + AN 83	Sol des Fajulières	Proissans	MONRIBOT	Daniel
zone constructible	03/05/2017	03/05/2017	Courrier	AO 131	Ladignac	Proissans	JARDEL	JACQUES
zone constructible	12/03/2018	26/03/2018	Courrier	AN 248 + AN 250	Chantegrel	Proissans	LAUVIE	Corinne
zone constructible	02/07/2018	02/07/2018	Courrier	E 228 et E 248	Pechlafière	Saint-André-d'Allas	BOUYNET	Christelle
zone constructible	11/08/2017					Saint-André-d'Allas		
zone urbaine				C 18 C 19	La Boyne	Saint-André-d'Allas	BONHRENS GENTAL	Steffi
zone urbaine				A 1206	Le Brel	Saint-André-d'Allas	AUDIT	Georges
zone constructible	29/12/2017	29/12/2017	Courrier	B 1070	Plaine de Croix Petite	Saint-André-d'Allas	MARVAUD	Joseph
zone constructible	25/11/2017	08/12/2017	Courrier	B 93	Les Endrevies	Saint-André-d'Allas	BIGEAT	Bernard
zone urbaine				E 249	Pechlafière	Saint-André-d'Allas	BOUYNET	Francis
zone constructible	16/01/2018	25/01/2018	Courrier	C 1593 - 1594 - 1595 - 1597	Le coudournat	Saint-André-d'Allas	CONSTANT	Michel
zone constructible	17/09/2017	28/09/2017	Courrier	F 154-156-157-158-159-160-161-162		Saint-André-d'Allas	DELPECH	Cyril
zone constructible	17/09/2017	28/09/2017	Courrier	F 154-156-157-158-159-160-161-162		Saint-André-d'Allas	DELPECH	Cyril
zone urbaine	07/03/2017					Saint-André-d'Allas	DURAND	Pascal
zone constructible	26/06/2018	02/07/2018	Courrier	C 410 - C 411 - C 412 et C 413	Louillet Haut	Saint-André-d'Allas	DELIBIE	Pierrette

zone urbaine				A 169	Thomas	Saint-André-d'Allas	PAUL	Maurice
zone urbaine				172 A 173 A 174 A 175 A 176 A 181 A 182	Thomas	Saint-André-d'Allas	PAUL	Maurice
zone urbaine				F 15	Les Filolies	Saint-André-d'Allas	BESSON	Jean-Marc
zone urbaine				C 356 C 359	Le Bourg	Saint-André-d'Allas	AUZOU	Claude
zone urbaine				D 1083	Le Bousquet	Saint-André-d'Allas	BLANCHARD	Jean-Claude
zone urbaine				F 339		Saint-André-d'Allas	DELRIEU	Claude
zone urbaine				D 205	Le Pith	Saint-André-d'Allas	MICHEL	Pascal
zone urbaine				C 1810, C1811		Saint-André-d'Allas	PECHMAJOU	Simone
zone urbaine				A 229 A 258	Thomas	Saint-André-d'Allas	COIGNARD	Michel
zone urbaine				C1811-C1812- C1814-C1815- C1600	Thimel	Saint-André-d'Allas	PECHABRIER	Gloria
zone urbaine				A 1126	Thomas	Saint-André-d'Allas	AUDIT	Fernande
zone urbaine				C 259	Puy Petisou	Saint-André-d'Allas	LASPAS	Nicole
zone constructible	01/09/2017	15/09/2017	Courrier	C 1078 et C 1477	Thimel	Saint-André-d'Allas	ROYERE	Régis
zone constructible				B 130 B 131 B 132 B138 B139 B879		Saint-André-d'Allas	ARCHAMBEAU	Claude
zone constructible	17/09/2017	28/09/2017	Courrier	F154-156-157- 158-159-160- 161-162		Saint-André-d'Allas	DELPECH	Cyril
zone constructible	17/09/2017	28/09/2017	Courrier	F 154-156-157- 158-159-160- 161-162		Saint-André-d'Allas	DELPECH	Cyril
zone constructible	17/09/2017	28/09/2017	Courrier	F 154-156-157- 158-159-160- 161-162		Saint-André-d'Allas	DELPECH	Cyril
zone constructible	17/09/2017	28/09/2017	Courrier	F 154-156-157- 158-159-160- 161-162		Saint-André-d'Allas	DELPECH	Cyril
zone urbaine				D 882	Le Dau - St André-Allas	Saint-André-d'Allas	SOULETIS	Raymonde
zone constructible	11/08/2017		Courrier			Saint-André-d'Allas		
zone constructible	17/09/2017	28/09/2017		F 154-156-157- 158-159-160- 161-162		Saint-André-d'Allas	DELPECH	Cyril
zone urbaine				C 1477	Pezin	Saint-André-d'Allas	ROYERE	Régis
zone urbaine				D 1036 D 712 D 1162 D 1163		Saint-André-d'Allas	PEREA	Olivier
zone urbaine				C 168 C 1266 C 1267 C 1268 C 1270	La Bôle	Saint-André-d'Allas	LESCURE	Reine
zone urbaine				C 1655 C 33 C 34 C 35 C 36		Saint-André-d'Allas	DELPIT	Michelle
zone urbaine				A 0111		Saint-André-d'Allas	AUDIT	Fernande
zone urbaine				E 124 E 252	Pechlafière	Saint-André-d'Allas	BOUYNET	Francis
zone urbaine	03/04/2017			A 1369		Saint-André-d'Allas	GALMOT	THIERRY
zone constructible	27/03/2018	06/04/2018	Courrier	D 1112	Le Pith	Saint-André-d'Allas	POLLEDRI	Christophe
zone constructible	27/03/2018	06/04/2018	Courrier	D 171	Le Pith	Saint-André-d'Allas	POLLEDRI	Christophe
zone constructible	17/09/2017	28/09/2017		F 160 - 161 - 162 - 159 - 158 - 157 - 156 - 154	Bord	Saint-André-d'Allas	DELPECH	Cyril
zone constructible	26/05/2018	05/06/2018	Courrier	B 1199	La Castagnade	Saint-André-d'Allas	GAUTHIER	Jacqueline
zone constructible	11/08/2017		Courrier	B 633a - 633b - 1190	La Castagnade	Saint-André-d'Allas	DELPIT	Henri
zone constructible	11/08/2017		Courrier	B 1195 - B 637	La Castagnade	Saint-André-d'Allas	DELPIT	Michelle
zone constructible	11/08/2017		Courrier			Saint-André-d'Allas	DELPIT	Michelle et Henri
zone constructible	26/06/2018	02/07/2018	Courrier	C 410	Route de L'Ouillet	Saint-André-d'Allas	DELIBIE	Pierrette

zone non constructible	10/08/2018	13/08/2018	Courrier	F 398 et 399	Le Bousquet	Saint-André-d'Allas	FONTENEAU	Eric
zone non constructible	10/08/2018	13/08/2018	Courrier	F 401 et 402	Le Bousquet	Saint-André-d'Allas	FONTENEAU	Eric
zone non constructible	10/08/2018	13/08/2018	Courrier	F 418 - 420 - 421 - 423 - 424	Le bousquet	Saint-André-d'Allas	FONTENEAU	Eric
zone non constructible	10/08/2018	13/08/2018		D 293	Le Bousquet	Saint-André-d'Allas	FONTENEAU2	Eric
zone constructible	21/08/2018	18/09/2018	Courrier	E 556	Bousseyral	Saint-André-d'Allas	PLESSIS	Francine
zone constructible	21/08/2018	18/09/2018	Courrier	E 597	LES FILOLIES BASSES	Saint-André-d'Allas	PLESSIS	FRANCINE
zone constructible	21/08/2018	18/09/2018	Courrier	E 743	ROC DE NAUDISSOU	Saint-André-d'Allas	PLESSIS	Francine
zone constructible	21/08/2018	18/09/2018		E 745	ROC DE NAUDISSOU	Saint-André-d'Allas	PLESSIS	Francine
zone constructible	21/08/2018	18/09/2018	Courrier	E 754	ROC DE NAUDISSOU	Saint-André-d'Allas	PLESSIS	Francine
zone constructible	21/08/2018	18/09/2018		E 756 - E 757	NAUDISSOU	Saint-André-d'Allas	P	Francine
zone constructible	21/08/2018	18/09/2018	Courrier	E 938 à E 941	GOUFAL BAS	Saint-André-d'Allas	PLESSIS	Francine
zone constructible	21/08/2018	18/09/2018	Courrier	F 176-177-181-182-183-184-187-188	CRABOL	Saint-André-d'Allas	PLESSIS	Francine
zone constructible	11/10/2018	19/10/2018	Courrier	E 839 et E 840	la Garrigue	Saint-André-d'Allas	DELRIEU	BERNADETTE
zone constructible	08/11/2018	26/11/2018	Courrier	E 1105 - 1030 - 1033 - 152	Malartigues	Saint-André-d'Allas	LANCEREAU	Joël
zone constructible	08/11/2018	26/11/2018	Courrier	E 1120 - 1123	Malartigues	Saint-André-d'Allas	LANCEREAU	Joël
zone urbaine				E 302 E 303	Marmont	Saint-André-d'Allas	GARRIGUE	Brice
zone constructible	11/10/2018	19/10/2018	Courrier	E 839 - E 840	Chemin de la Garrigue / Route de Villeneuve	Saint-André-d'Allas	DELRIEU	Bernadette
zone constructible	08/11/2018	26/11/2018	Courrier	1121 - 1122	Malartigues	Saint-André-d'Allas	LANCEREAU	Joël
zone constructible	05/12/2018	10/12/2018	Courrier	F 35	Les Filolies	Saint-André-d'Allas	PLESSIS	Francine
autre	14/01/2019	22/01/2019	Courrier	C 1795-C 1798-C 1429-C 1712-C 1 800		Saint-André-d'Allas	COMBEAU	Jacques
zone constructible	26/04/2019	21/06/2019	Courrier	D 580-1104	Tursac	Saint-André-d'Allas	DELMOND	Jérémy
zone constructible	26/04/2019	21/06/2019	Courrier	D 580-1104	Tursac	Saint-André-d'Allas	DELMOND	Jérémy
zone constructible	10/02/2020	13/02/2020	Courrier	B 615 et B 616	La Castagnade	Saint-André-d'Allas	CLOCHARD	Gisèle
zone non constructible	09/10/2020		Courrier	C 1640	Thimel	Saint-André-d'Allas	VEYRET	Marie-Claire
zone constructible	11/08/2017		Courrier			Saint-André-d'Allas		
zone constructible	15/11/2019	13/01/2020	Courrier	F509	Le Paulet	Saint-André-d'Allas	MALAUURIE	Daniel
zone constructible	21/05/2019	23/05/2019	Courrier	A 526	Larrit	Saint-Vincent-de-Cosse	GUERE	Jean-Marie
zone constructible	07/04/2019		Courrier	A 587 A 588 A 595 A 596 A 598 et A 584	combejolie	Saint-Vincent-de-Cosse	ECHCHAFI	Mohamed
zone constructible		20/04/2017	Courrier	A 226 (uniquement 900m <sup>2</sup> )		Saint-Vincent-le-Paluel	NICOLAS	Jeanine
zone constructible	11/05/2017		Courrier	A 34	LE COMMUNAL	Saint-Vincent-le-Paluel	CHEYLAT	
changement de destination	27/03/2019	21/06/2019	Mairie	AD 60	Lamonzie	Sarlat-la-Canéda	LASCOMBE	Hervé
zone constructible	20/10/2016	14/11/2016	Courrier	BW 117-118	LES TUILLERES OUEST	Sarlat-la-Canéda	CONSTANT	Marie-Laure
changement de destination	15/02/2017	09/03/2017	Courrier	AC 9	Lascoup	Sarlat-la-Canéda	FAUJANET	Gérard
autre	16/02/2015		Courrier	AR 360	Caminade est	Sarlat-la-Canéda	GRATADOU	Daniel
zone constructible	03/09/2019		Courrier	DZ 13	La Lignée	Sarlat-la-Canéda	LARDET	Jean-Marie
zone constructible	27/04/2017	27/04/2017	Courrier	AS 128	LE SAULOU	Sarlat-la-Canéda	GRANSARD	Noël
zone constructible	31/10/2017	02/11/2017	Courrier	DS 29	Moussidière haute	Sarlat-la-Canéda	DELFOUR	Corine
zone constructible	19/10/2018	26/10/2018	Courrier	CK 79-CK 80		Sarlat-la-Canéda	ALEIXO ANTONIO	Armando
zone naturelle	23/02/2018	23/02/2018	Courrier	DI 24	Le Sudalissant	Sarlat-la-Canéda	COMENT	Denis & brigitte

zone constructible	02/11/2018	05/11/2018		CM 15 - 27	LA PLANNE DE CAMBORD	Sarlat-la-Canéda	GOSSART	DAMIEN
autre	02/11/2018	05/11/2018	Courrier	CM 15 - 27	LA PLANNE DE CAMBORD	Sarlat-la-Canéda	GOSSART	DAMIEN
zone constructible	31/10/2018	02/11/2018	Courrier	EM 7		Sarlat-la-Canéda	GHANMI	Karim
autre	13/04/2018	13/04/2018	Courrier	AR 120-121	Caminade est	Sarlat-la-Canéda	FRANCOIS	Eric
zone constructible	20/04/2018	23/04/2018	Courrier	DS 24 et 25 p	Moussidière haute	Sarlat-la-Canéda	ARPALIANGE	Evelyne
Changement de destination	23/03/2018		Courrier	AY 39 p	le RATZ BAS	Sarlat-la-Canéda	VERISSIMO	Adriano
zone constructible	12/07/2018	17/07/2018	Courrier	DH 68 p	La Plaine du Bourg	Sarlat-la-Canéda	GRAMMONT	Isabelle et Pascal
Changement de règlement	31/08/2018	03/09/2018	Courrier	DX 27	Vigneras	Sarlat-la-Canéda	MERPILLAT	Sylvie
zone constructible	19/11/2016	21/11/2016	Courrier	BY 66	Négrelat	Sarlat-la-Canéda	RENAUDIE	Bernadette
activité	03/07/2018	10/07/2018	Courrier	CE 107 p		Sarlat-la-Canéda	SCI CECILE	
autre	01/12/2018	17/12/2018	Courrier	BX 155 - 156	LA GENDONNIE SUD	Sarlat-la-Canéda	LALBA	Céline
autre	03/12/2018	06/12/2018	Courrier	AO 228	LES VERGNES	Sarlat-la-Canéda	FIDEL	Renée
autre	02/11/2018	02/11/2018	Courrier	CM 15 - 27	LA PLANNE DE CAMBORD	Sarlat-la-Canéda	GOSSARD	DAMIEN
autre	09/10/2018	09/10/2018		AD 106 -107	LE BOIS DE LA POUJADE	Sarlat-la-Canéda	BOUCHAT	Nadine et Agnès
autre	27/08/2018	27/08/2018	Courrier	DS 7 - DS 9	GRIFFOUL HAUT	Sarlat-la-Canéda	PIGEON	CATHERINE
autre	26/03/2018	29/03/2018	Courrier	AK 139 140 159 160 286 325	PONT DE CAMPAGNAC	Sarlat-la-Canéda	LIEUBRAY	SERGE
autre	30/08/2018	31/08/2018	Courrier	BE 267	LES JARDINS DE MADAME	Sarlat-la-Canéda	LAFLAQUIERE	Henri
zone urbaine	19/12/2018	03/01/2019	Courrier	AT 310 - AT 515	LA BONDE DE L'ETANG	Sarlat-la-Canéda	BONNEAU	LUCETTE
zone constructible	19/01/2019	03/01/2019	Courrier	AT 310 - 515	LA BONDE DE L'ETANG	Sarlat-la-Canéda	BONNEAU	LUCETTE
autre	24/08/2013	03/09/2014	Courrier	EP 138-139	La Peyrière	Sarlat-la-Canéda	LAFFILAY-OBERT	
STECAL	18/12/2018		Courrier	AW 73 - AW 74		Sarlat-la-Canéda	BEAUDOIN	Bénédictte
zone urbaine	15/01/2019	24/01/2019	Courrier	BE 282	DESMOURET SUD	Sarlat-la-Canéda	CHASSAING	ROBERT
zone constructible	14/01/2019	24/01/2019	Courrier	AW 47 - AW 50		Sarlat-la-Canéda	REGAT	REMY
autre	20/01/2019	24/01/2019	Courrier	AZ 123 à 126 - AZ 436	LES RHODES	Sarlat-la-Canéda	DAVID	CLAUDE / DOMINIQUE
zone constructible	20/02/2018	21/02/2018	Courrier	BP 56	Pech d'Embirou	Sarlat-la-Canéda	MARTINEZ	Jean-Claude
Changement de destination	31/01/2019		Mairie	BY 224		Sarlat-la-Canéda	ROYERE	Régis
zone constructible	30/01/2019	07/02/2019	Courrier	EL 79	LE CAMP	Sarlat-la-Canéda	ROULLAND	ALAIN
zone constructible	30/01/2019	07/02/2019	Courrier	AS 62-75-76-543-544-545	LA VACHE	Sarlat-la-Canéda	ROULLAND	CHRISTIAN
zone constructible	07/02/2019	11/02/2019	Courrier	AS 662		Sarlat-la-Canéda	PLANES	Marie-Josée
zone constructible	19/02/2019	25/02/2019	Courrier	AW 110-AW 111- AW 112-		Sarlat-la-Canéda	HAUSSARD	MARIE-PIERRE
STECAL	07/03/2019	14/03/2019	Courrier	CN 12	Les Raysses	Sarlat-la-Canéda	GARRIGOU	Patrice
zone constructible	19/04/2017	21/04/2017	Courrier	DI 8	Le Sudalissant	Sarlat-la-Canéda	VEZE	Gilbert
zone constructible	07/06/2017	09/06/2017	Courrier	DR 12	Moussidière haute	Sarlat-la-Canéda	SERHAL	Dominique
zone constructible	09/10/2016	21/11/2016	Courrier	AS 191 -192	Péchauiol	Sarlat-la-Canéda	ROBERT-ARNOUIL	Jean
zone constructible	08/02/2015	02/05/2016	Courrier	BE 299	Démouret SUD	Sarlat-la-Canéda	ROBERT	Mireille
autre	25/02/2016	09/03/2016	Courrier	ER 108-149-154-161-163	La Plane Basse	Sarlat-la-Canéda	RAY VALLADE	Sylvie
autre	18/08/2018	22/08/2018	Courrier	BO 473 - 474	La Vigne du Foussat	Sarlat-la-Canéda	COUDERC	Patricia
autre	27/08/2019	31/08/2019	Courrier	BO 270	Pech Lafaille	Sarlat-la-Canéda	GALY	Adrien et Morgane
autre	20/06/2018	25/07/2018	Courrier	AI 118-119-120-240-242-244	Prentegarde Nord	Sarlat-la-Canéda	DELMAS	Christian
autre	18/02/2016	22/02/2016	Courrier	EP 76 - ER 150	La Plane Basse	Sarlat-la-Canéda	RAY DELAGE	Fabienne

zone constructible	03/02/2016	02/05/2016	Courrier	AV 424	Les Fontanelles	Sarlat-la-Canéda	NEYRAT	Jean-Pierre & Josette
zone naturelle	31/03/2017	05/04/2017	Courrier	BE 264	Démouret	Sarlat-la-Canéda	THEIL	Christiane
zone constructible	31/03/2017	05/04/2017	Courrier	BE 552	Démouret	Sarlat-la-Canéda	THEIL	Christiane
zone constructible	15/05/2019	21/06/2019	Courrier	BO 9,10, 11, 12, 13, 14	La Vigne du Foussat	Sarlat-la-Canéda	ZABSONRE	Anne
zone constructible	26/05/2020	03/06/2020	Courrier	AK 60 - 62 - 70	Prends toi Garde	Sarlat-la-Canéda	CADAPEAUD	Eric et Isabelle
zone constructible	07/09/2017	20/09/2017	Courrier	BY 221-222-223-224-52-54-351-352	Négrelat	Sarlat-la-Canéda	ROYERE	Régis
changement de destination	28/05/2019	21/06/2019	Courrier	AY 211 - 203	La Faurie	Sarlat-la-Canéda	TRICHET	
zone constructible	01/09/2017	20/09/2017	Courrier	BY 245	Négrelat	Sarlat-la-Canéda	ROYERE	Régis
zone constructible	10/10/2017	10/10/2017	Courrier	BY 13-189	Le Cambourtet	Sarlat-la-Canéda	PEREZ FERRER	Louise
autre	14/06/2019	04/07/2019	Courrier	BO 670	Pech Eternel	Sarlat-la-Canéda	SABADIE	Henriette
autre	26/06/2018	04/07/2019	Courrier	BZ 18 - BZ 20	Roussessille	Sarlat-la-Canéda	DELIBIE	Pierrette
autre	14/03/2016	14/03/2016	Courrier	AK 454	Pont de Campagnac Bois de	Sarlat-la-Canéda	ROUAH	Françoise et Jean Jacques
zone constructible	03/07/2019	04/07/2019	Courrier	CP 10	Bontemps	Sarlat-la-Canéda	COUTREAU	Gyslaine
autre	13/05/2017	18/05/2017	Courrier	EP 134-138-139	La Peyrière	Sarlat-la-Canéda	OBERT	Michelle
zone constructible	09/01/2019	17/01/2019	Courrier	AX 243 AX 321	Meysset	Sarlat-la-Canéda	ASSOCIATION SAINT MICHEL	
zone constructible	09/01/2019	17/01/2019	Courrier	BK 266	Le Séminaire	Sarlat-la-Canéda	ASSOCIATION SAINT MICHEL	
STECAL	31/07/2019		Courrier	AX 205 383 384		Sarlat-la-Canéda	LASSERRE	Arnaud
zone constructible	01/08/2019	04/09/2019	Courrier	BE 283	Desmouret	Sarlat-la-Canéda	KERVAUT	Sophie
zone constructible	27/10/2016	07/11/2016		AX 132-AX137-AX455		Sarlat-la-Canéda	POUJADE	Françoise
zone constructible	19/10/2016	07/11/2016		CX 214	Rue Fernand LEGER	Sarlat-la-Canéda	FERRET	Yvonne
zone constructible	19/10/2016	24/10/2016	Courrier	Une partie de la parcelle DL 50	Le Sablou	Sarlat-la-Canéda	RUDELLE	Guy
zone constructible	17/10/2016	24/10/2016	Courrier	BE 298	Desmouret Sud	Sarlat-la-Canéda	ROBERT	Mireille
autre	22/01/2016	19/02/2016	Courrier	DV 61	Moussidière Basse	Sarlat-la-Canéda	DEJEAN	Françoise
zone constructible	01/09/2017	05/09/2017	Courrier	AS 237	Pont de Campagnac bas	Sarlat-la-Canéda	MONTET	Guy
zone constructible	11/01/2018	12/01/2018	Courrier	AW 189	La Brande	Sarlat-la-Canéda	MARTY	Guy
zone constructible	28/06/2018	29/06/2018	Courrier	AZ 258-467-473-475-477-479-480	Le Pech Pinet	Sarlat-la-Canéda	LAVAL	Tony
zone constructible	09/09/2019	20/09/2019	Courrier	AV 317-440-322	Guiral Laval Sud	Sarlat-la-Canéda	AUBOIROUX	Philippe
zone constructible	15/09/2019	23/09/2019	Courrier	AW 158p + AW 159	Caubesse	Sarlat-la-Canéda	VITRAC	Géraldine
zone constructible	13/01/2014	14/01/2014	Courrier	DP 42	Le Sablou	Sarlat-la-Canéda	LACOMBE	Bruno
zone constructible	01/07/2017	05/07/2017	Courrier	AS 599	Péchaurlol	Sarlat-la-Canéda	FAUGERE	Léo Henri
changement de destination	08/03/2016	23/03/2017	Courrier	AI 431-432		Sarlat-la-Canéda	DUBOIS	Christian
zone constructible	08/03/2017	15/03/2017	Courrier	CT 15	LAUSSINE	Sarlat-la-Canéda	DE OLIVEIRA	Joachim
autre	13/06/2017	03/08/2017	Courrier	DO 183	La Giragne Ouest	Sarlat-la-Canéda	NEBOUT	Maurice & Luce
zone constructible	28/04/2015	29/04/2015	Courrier	DS 12	GRIFFOUL HAUT	Sarlat-la-Canéda	DELBOS	Philippe
zone constructible	06/07/2017	07/07/2017	Courrier	AW 96-100-101	Caubesse	Sarlat-la-Canéda	CAILLE	Junior
zone constructible	12/07/2019	22/10/2019	Courrier	CO 86p CO 28p	Le Gréal	Sarlat-la-Canéda	COUTREAU	Gyslaine
zone constructible	17/07/2019	24/10/2019	Courrier	BL 449 - 413	Rue Marc DELBREIL	Sarlat-la-Canéda	VINCI IMMOBILIER	Jean PRUNET & Sarah COLOMBIE
changement de destination	18/10/2017	02/11/2017	Courrier	BM 162-163	LA BOUYSSONNI E	Sarlat-la-Canéda	BOUYSSOU	Emmanuelle
zone constructible	08/11/2017	13/11/2017	Courrier	CT 18	LAUSSINE	Sarlat-la-Canéda	BONNEVAL	François

zone constructible	20/11/2017	23/11/2017	Courrier	AS 84-85	LE SAULOU	Sarlat-la-Canéda	BLACHERE	Marie-Louise
zone constructible	11/04/2018	13/04/2018	Courrier	AT 291	Peyrenègre	Sarlat-la-Canéda	GATINEL	Jacques
zone constructible	09/04/2018	13/04/2018	Courrier	EK 12	Grogeac haut	Sarlat-la-Canéda	FERREIRA	Vincent
changement de destination	23/08/2018	29/08/2018	Courrier	CP 26 p		Sarlat-la-Canéda	MERCHADOU	Pascal
zone constructible	10/04/2018	13/04/2018	Courrier	BO 72-77	Grogeac haut	Sarlat-la-Canéda	SERVIÈRES	Elisabeth
autre	22/03/2018			AK 110	Pont de Campagnac	Sarlat-la-Canéda	CHASTANET	Pascal
autre	17/01/2018	06/02/2018	Courrier	DN 49	LE ROC LAUMIER	Sarlat-la-Canéda	ROBERT-ARNOUIL	Consorts
zone constructible	02/03/2018	12/03/2018	Courrier	AX 295-490	Péchaurlol est	Sarlat-la-Canéda	FROUGIER	Jacques
zone constructible	16/01/2017	19/07/2018	Courrier	CM 4-70	Les Eyrards	Sarlat-la-Canéda	GINESTET	Véronique
STECAL	09/03/2018	15/03/2018		AS 17-639-702	LES TISSANDERIES	Sarlat-la-Canéda	TISSANDERIES	
zone constructible	30/04/2018	15/05/2018	Courrier	CZ 70 - 71	Le Caire	Sarlat-la-Canéda	FERREIRA	José
zone naturelle	15/05/2018	16/05/2018	Courrier	EK 24 p	Grogeac haut	Sarlat-la-Canéda	MOUNET	Laurent
zone agricole	15/05/2018	16/05/2018	Courrier	EL 154 p	La Garissade	Sarlat-la-Canéda	MOUNET	Laurent
STECAL	25/12/2017	27/12/2017	Courrier	DI 3a4, 21 à 25, 32 à 35	La Croix de Griffoul	Sarlat-la-Canéda	LIGEROT	Gilbert
zone constructible	02/05/2018	15/05/2018	Courrier	DR 47-49	Moussidière haute	Sarlat-la-Canéda	BORDE	Gérard
zone constructible	30/04/2018	18/05/2018	Courrier	AW 72	CAUBESSE	Sarlat-la-Canéda	HERRERO	Electra
zone constructible	11/05/2018	18/05/2018	Courrier	AZ 23-20-27-128-29-31-384-386-388-565-567	L'HOSTELLERIE	Sarlat-la-Canéda	DAURAT	André
changement de destination	07/09/2016	08/09/2016	Courrier	AO 138-139	LASSERRE	Sarlat-la-Canéda	COUSTATY	Didier
zone constructible	30/10/2017	02/11/2017	Courrier	AV 462-457-458-459-460	Guiral Laval sud	Sarlat-la-Canéda	MARTRE	André & Marie-Claude
zone constructible	28/05/2018	01/06/2018	Courrier	AN 281 et 326	Chemin de Rivaux	Sarlat-la-Canéda	TOURON	Christine
zone constructible	22/05/2018	01/06/2018	Courrier	AY 398-144-312-314	LE CUVIER	Sarlat-la-Canéda	CHALK	Catherine
zone constructible	29/05/2018	02/06/2018	Courrier	BX 101-105-106-108-109-344-345-356	Monplaisir	Sarlat-la-Canéda	DAURAT	André
zone constructible	12/02/2017	15/02/2017	Courrier	AS 417-419	LE SAULOU	Sarlat-la-Canéda	CADIOT	Odette, Christelle et Laurence
zone constructible	01/02/2017	13/02/2017	Courrier	AP 204 à 212	LES GRANGES	Sarlat-la-Canéda	BARONES VAN RANDWYCK	Stéphanie
zone constructible	14/06/2018	15/06/2018	Courrier	CL 50	Pech de Peyret	Sarlat-la-Canéda	DE OLIVEIRA	Georges
zone constructible	13/06/2018	18/06/2018	Courrier	DV 110	Pré de Cordy	Sarlat-la-Canéda	BURG	Danièle
STECAL	12/06/2018		Courrier	AW 15	LA PAGEZIE	Sarlat-la-Canéda	Agence COQ & LEFRANCO	
STECAL	12/06/2018			AW 490	LA PAGEZIE	Sarlat-la-Canéda	Agence COQ & LEFRANCO	
STECAL	12/06/2018		Courrier	AW 511 p	LA PAGEZIE	Sarlat-la-Canéda	Agence COQ & LEFRANCO	
STECAL	12/06/2018		Courrier	AW 511 p	LA PAGEZIE	Sarlat-la-Canéda	Agence COQ & LEFRANCO	
autre	21/11/2016	21/11/2016	Courrier	AW 392 - 393	Caubesse	Sarlat-la-Canéda	DELIEGE-BENAOUDA	Chantal
zone constructible	27/09/2017	28/09/2017	Courrier	CN 258	Le Cambord	Sarlat-la-Canéda	DURU	Bernard
zone constructible	20/11/2019	29/11/2019	Courrier	AI 86 - 87	La Fond Estaing	Sarlat-la-Canéda	LAQUEUILLE	Patricia
STECAL	06/12/2019		Mairie	CL 23		Sarlat-la-Canéda	SCI LA MAURETIE	
zone constructible	29/05/2017	30/05/2017	Courrier	BO 519	Peyrignac	Sarlat-la-Canéda	WERBROUCK	Serge
changement de destination	08/01/2020			AW 54	Côte de Caubesse	Sarlat-la-Canéda	REGAT	Sophie et Rémy
zone constructible	30/04/2018			CZ 71 p	Le Caire	Sarlat-la-Canéda	FERREIRA	José
zone constructible	15/02/2017	22/02/2017	Courrier	EC 84	LA VIGNE	Sarlat-la-Canéda	DAREAU & POUSSOT	Sophie & Gwennaël
zone constructible	18/06/2018	25/06/2018	Courrier	CL 74	LA MAURETIE	Sarlat-la-Canéda	VAUX	Jean-Christophe
zone constructible	26/03/2018	30/03/2018	Courrier	AP 158-159-160-204 à 217		Sarlat-la-Canéda	BARONES VAN RANDWYCK	Stéphanie
zone constructible	05/12/2014	11/12/2014	Courrier	BX 504	Monplaisir	Sarlat-la-Canéda	SUERTEGARAY	Guy

zone constructible	16/07/2017	20/07/2017	Courrier	AY 102-104-240-141-251-253-255 - 397		Sarlat-la-Canéda	FLAQUIERE	Patrick & Brunhilde
zone constructible	28/06/2018	04/07/2018	Courrier	DR 60 p	Moussidière haute	Sarlat-la-Canéda	RICHARD	Patrick
STECAL	28/01/2020		Courrier	AP 191, 192, 204, 205, 208, 209, 210, 211, 212, 215	Les Granges	Sarlat-la-Canéda	VAN RANDWYK	Michel
zone constructible	03/07/2018		Courrier	CE 107 p		Sarlat-la-Canéda	SCI CECILE	
zone constructible	15/01/2018	17/01/2018	Courrier	AT 46	Peyrenègre	Sarlat-la-Canéda	CANTEGREL	Sophie
zone constructible	10/01/2018	12/01/2018	Courrier	CN 328	Le Cambord	Sarlat-la-Canéda	GRIMA	Pierre
autre	22/02/2016	23/02/2016	Courrier	ER 116-147-148-153-162	La Plane Basse	Sarlat-la-Canéda	RAY PEYRAT	Lydie
STECAL	09/03/2018	15/03/2018	Courrier	AT 7-9-319-320-322-323-324-325	LES TISSANDERIES	Sarlat-la-Canéda	SCI LES TISSANDERIES	
zone constructible	19/06/2017	25/09/2017	Courrier	DP 47	Le Sablou	Sarlat-la-Canéda	LACOMBE	Christine
zone constructible	27/03/2018	28/03/2018	Courrier	AY 382-387p-390p	LE RATZ HAUT	Sarlat-la-Canéda	DAVIDOU	Guy
zone agricole	13/03/2018	15/03/2018	Courrier	AZ 205	Les Barbals	Sarlat-la-Canéda	LEULIER	Jean-François
changement de règlement	28/11/2016		Courrier	BD 110-111-112		Sarlat-la-Canéda	LAGOUBIE	Vincent
zone constructible	04/09/2016	21/09/2016	Courrier	BO 91-92-468	La Croix d'Allon	Sarlat-la-Canéda	MIREMONT	Simone
activité	21/02/2018	12/03/2018	Courrier	AX 113-122-125-628-630-632-633	Péchaurlol est	Sarlat-la-Canéda	SCI BURG FRERES et SCI ANTALAU	
zone constructible	01/05/2012	03/08/2016	Courrier	AO 89-247	Lasserre	Sarlat-la-Canéda	MAZELAYGUE	Francis
zone constructible	14/02/2020			BP 96 & 97	Le Bras de l'Homme	Sarlat-la-Canéda	LALANDE	Jean Baptiste & Nicole
STECAL				BP 96, 97	Le Bras de l'Homme	Sarlat-la-Canéda	LALANDE	Jean Baptiste et Nicole
STECAL	07/08/2018	05/10/2018	Courrier	AT 15-16		Sarlat-la-Canéda	GRAU & CARBONNEL	Guillaume & France
zone constructible	10/08/2018	20/08/2018	Courrier	AV 365 p		Sarlat-la-Canéda	BOZZI	Philippe & Gwen
changement de règlement	07/08/2018	21/08/2018	Courrier	CK 61-4		Sarlat-la-Canéda	DA SILVA	Amadeo & Marie-Louise
activité	09/01/2018	22/01/2018	Courrier	CE 17		Sarlat-la-Canéda	GRENOT	Catherine
zone constructible	08/04/2016	27/04/2016	Courrier	AZ 189-190-191-192	Les Barbals	Sarlat-la-Canéda	PEREA	Olivier
zone constructible	19/11/2016	02/12/2016	Courrier	CK 14 - 82	Madrazes nord	Sarlat-la-Canéda	PASCAL	Sébastien
STECAL	20/10/2016	21/11/2016	Courrier	CX 150	La Plaine du Bourg	Sarlat-la-Canéda	JOURDAN	François
zone constructible	18/02/2020	19/02/2020	Courrier	CS 41	Maison Blanche	Sarlat-la-Canéda	MAURY	Michel
zone constructible	20/02/2020	25/02/2020	Courrier	DP 49-50-53-54		Sarlat-la-Canéda	CASTANET	Maryse
zone constructible	04/05/2020	05/05/2020	Courrier	AT 421	Peyrenègre	Sarlat-la-Canéda	LEGRAND	Albert et Claudette
changement de destination	07/07/2020	07/07/2020	Courrier	AE 26-27-28-6		Sarlat-la-Canéda	BACHAUD	André
changement de destination	16/07/2020	09/09/2020		AD 7	La Malonie	Sarlat-la-Canéda	BOUYSSONNIE	Danielle
zone constructible	18/09/2018	25/09/2018	Courrier	AR 164 et AR 485	Le Petit Lander	Sarlat-la-Canéda	GENDRE	Jean-Marie
zone constructible	16/02/2015		Courrier	AR 98-99-276	Caminade est	Sarlat-la-Canéda	GRATADOU	Daniel
zone constructible	12/07/2017	20/07/2017	Courrier	BO 68-74-390		Sarlat-la-Canéda	GARRIGUE	Jean-Paul, Marcel et Joël
zone constructible	25/09/2018	05/10/2018	Courrier	AR 453	impasse du Pont Saint-Sacerdos	Sarlat-la-Canéda	SECONDAT	Michel
changement de destination	02/10/2018	08/10/2018	Courrier	BL 158 - BL 479	LAQUEYRIE	Sarlat-la-Canéda	ROUGÉ	Bruno
zone constructible	08/02/2016	04/05/2016	Courrier	AZ 280-281-397	Pech Pinet	Sarlat-la-Canéda	FLORENTY	Francis
zone constructible	20/02/2020	27/02/2020	Courrier	CO 31	Le Grézal	Sarlat-la-Canéda	BESSE	Fanny
STECAL	10/10/2018	12/10/2018	Courrier	AW 97 - 98	CAUBESSE	Sarlat-la-Canéda	SEIXAS	JEREMY
zone constructible	14/02/2018			ZD 123	la Vergne	Tamniès	LABORDERIE	Francis



habitation	31/05/2018		Courrier	ZR 70	moulin du Maillet	Tamniès	BUGAT	Jean-Luc
habitation	04/12/2018		Mail	ZE 92	Péchaurlol	Tamniès	Marie Yvonne	GORSSE
habitation				section ZK 59 et 72		Tamniès	FAUJANET	Michel
habitation			Courrier	ZM 35	Carol	Tamniès	PHILIP	Daniel
zone urbaine				ZR 75	LA MARCHANDIE	Tamniès	SOUFFRON	MARYLINE
habitation	21/11/2018			ZM 114	le Bourg	Tamniès	LABORDERIE	Claudette et Francis
habitation	28/05/2018		Mail	zc 9	galinat	Tamniès	Clauzel	Christian
zone urbaine	02/06/2017		Courrier	zl 11	estampes	Tamniès	LAMAZE	Michel
habitation	26/11/2018		Courrier	ZI 21	le Bousquet	Tamniès	VEYRET	Daniel
habitation	26/11/2018			ZS 35 et 37	le petit Salignac	Tamniès	BEAUVAIS	Jean Michel
zone constructible	07/05/2018		Mail	ZM 94	favard	Tamniès	Clauzel	Francis
zone constructible	07/05/2018		Mail	zm 101	favard	Tamniès	Clauzel	Francis
zone constructible	26/11/2018			ZH n° 2	le Bousquet	Tamniès	PESTOURIE	Philippe
habitation	26/11/2018			ZS N°61	le petit Salignac	Tamniès	Phelip	Guy
habitation	26/11/2018			ZS n°62	le petit Salignac	Tamniès	PHELIP	Samuel
habitation	26/11/2018		Mail	zs n°46	le petit Salignac	Tamniès	SEYRAL	Daniel
habitation	26/11/2018		Courrier	ZP N°30	Moulin du Bousquet	Tamniès	SOUFFRON	Bernard
habitation	27/11/2018		Courrier	ZL 9	Estampes	Tamniès	LAMAZE	Michel
habitation	14/08/2018			section ZN 74 (ex 69)	GALOFRE	Tamniès	PAYSAN	Philippe et Isabelle
habitation	27/11/2018		Courrier	ZI 59	Estampes	Tamniès	LAMAZE	Michel
habitation	27/11/2018		Courrier	ZL 49	Estampes	Tamniès	LAMAZE	Michel
habitation	27/11/2018		Courrier	ZR 10	la Brunerie	Tamniès	LAMONZIE	Olivier
habitation	07/12/2018			ZO 74	LE CASTANET	Tamniès	PHILIP	Daniel
habitation			Courrier	section ZH n° 140 et 9	la Garrigue	Tamniès	LABORDERIE	Bernard
habitation	28/05/2018		Mail	ZC 11	galinat	Tamniès	CEYRAL	Christian
zone constructible	26/06/2017		Courrier		la Contie	Tamniès	RAYNAUD	Gaël
zone constructible	11/04/2018			ZD 130	Favard Nord	Tamniès	BATAILLON	Karine
habitation	12/09/2018		Courrier	ZL 62	Estampes	Tamniès	DESCHRYVER	Patricia
habitation	28/05/2018		Mail	ZC 11	galinat	Tamniès	CEYRAL	Christian
zone constructible	11/04/2018			ZD 91	Favard Nord	Tamniès	BATAILLON	Karine
habitation	29/05/2018		Courrier	zp 22	moulin du Prince	Tamniès	BERTREL	Claude
habitation	06/05/2019		Mail	ZC 26	Galinat	Tamniès	GINELLI	Pascal
habitation	21/09/2018		Courrier	ZL 54	la Contie	Tamniès	DELMOND	Michèle
habitation	12/09/2018		Courrier	ZO n° 119 (ex 104)	Balestou	Tamniès	GAILLARD	Philippe
zone constructible	12/09/2018			ZO 119 (ex 104)	Balestou	Tamniès	GAILLARD	Philippe
habitation	06/05/2019		Mail	zc 82	Galinat	Tamniès	GINELLI	Pascal
zone constructible	26/06/2017			zl 54	la Contie	Tamniès	DELMOND	Michèle
zone constructible	16/12/2017			ZO	les bes ouest	Tamniès	PITAUD	Julienne
habitation	11/10/2018	21/12/2017		ZH 35 et 36 (3 bâtiments)	la Garrigue	Tamniès	LASSERRE	Claude et Josette
zone agricole	11/10/2018			ZH133	la Garrigue	Tamniès	LASSERRE	Claude et Josette
habitation	15/06/2018		Courrier	ZR 34	La Marchandie	Tamniès	BOYER	Jeanine
habitation	16/10/2018			ZH N°6	la Garrigue	Tamniès	LACOMBE	Lydie
habitation	25/01/2019			zm 84	le Bourg Est	Tamniès	GAILLARD	Michel
habitation				ZO 119	EST	Tamniès		Philippe
habitation	25/01/2019		Courrier	ZO 119	la castanet eST	Tamniès	GAILLARD	Philippe
habitation	29/01/2019			ZC 35	galinat	Tamniès	FUSETTI	Lara
zone constructible	04/12/2017		Courrier	zp n°14	La rivière haute	Tamniès	ROUX	Jocelyne
zone constructible	26/06/2017		Courrier	zl 56	La Contie	Tamniès	DELMOND	Michèle
zone constructible	11/04/2018			zd 92	Favard Nord	Tamniès	BATAILLON	Karine

zone urbaine	17/05/2017			ZM 74	PONT DE MAZERAT	Tamniès	ITEY	SERGE
zone urbaine				ZO 138		Tamniès	HUGUET	Michel
zone urbaine	22/05/2017		Courrier	ZB 22	malat ouest	Tamniès	ROULLAND	Jean-Paul
zone constructible	10/03/2020		Courrier	ZD 126	MAISON NEUVE	Tamniès	DELTEIL	René
habitation			Courrier	ZD 165	favard	Tamniès	DELBOS	Régis
zone urbaine	02/06/2017			zl 9	estampes	Tamniès	LAMAZE	Michel
habitation	04/03/2019		Mail	ZR 38	la Marchandie	Tamniès	VENANCIE	Hélène
habitation	24/01/2020		Courrier	ZA N°56	la Fargue	Tamniès	VEYRET	Monique
zone constructible	15/03/2018				le caillouvet	Tamniès	RENAUDIE	Jacques
zone constructible	11/04/2018			ZN 46	GALOFRE	Tamniès	BATAILLON	Karine
zone urbaine	22/05/2017		Courrier	zb	Galinat	Tamniès	ROULLAND	Jean-Paul
zone constructible	15/05/2017		Courrier	B 35	Boutifare	Vézac	BOUYSSOU	Jean-Marc
zone constructible	17/05/2018		Courrier	C 1072 et C 1073	Bourg de Montfort	Vitrac	FRIT	Jeannine
zone urbaine	16/12/2016			C 206	LE THEIL	Vitrac	MERCHADOU	Corinne
zone constructible	04/09/2017		Courrier	A 1247	La Plane	Vitrac	LASSERRE	Arnaud et Hélène
zone constructible	08/01/2019	28/01/2019		B 130 et B 1621	Route de Combelongue	Vitrac	LACOMBE	Jacqueline Pascal et Marie-Pierre
zone constructible	12/06/2018		Courrier	B 1205	PECH DE PECH	Vitrac	GRESSE	
zone urbaine	19/05/2017			B 1443 - 990 - 986 - 987 - 1441	Combelongue	Vitrac	BRANCHAT	Gilbert
zone urbaine	16/12/2016			C 96-120-121-122-123-135	BOISDEVIN	Vitrac	MERCHADOU	Corinne
zone urbaine	16/12/2016			c 56-57-58	BOIS DE VIN	Vitrac	MERCHADOU	Corinne
zone constructible	09/08/2019		Courrier	B 341-342	La Lande	Vitrac	BATAILLON	Isabelle
zone constructible	13/03/2019			C 2227 ET 2228	CAUDON	Vitrac	ROYE	REGINE
zone urbaine				C 1511	LE THEIL	Vitrac	MERCHADOU	Corinne
zone urbaine	16/12/2016			C 267 - 269	LE THEIL	Vitrac	MERCHADOU	Corinne
zone urbaine				C 247 à 258	LE THEIL	Vitrac	MERCHADOU	Corinne
zone urbaine	16/12/2016			C 1256	LE SAL	Vitrac	MERCHADOU	Corinne
zone constructible	22/06/2017			B 38-1558-1560-1562	Pech de Pech	Vitrac	FLOIRAT	Marc
zone constructible	17/03/2020		Courrier	C 374	Péchibral Haut	Vitrac	BATISTA	Marc
zone constructible	26/12/2019		Courrier	A 212	Les Salcets	Vitrac	VAULT-DESCHAMPS	Thierry
zone urbaine	16/12/2016			C 1815	LE THEIL	Vitrac	MERCHADOU	Corinne
zone constructible	15/09/2017			C 2009	Pech de Mallet	Vitrac	MALAURIE	François
activité	15/02/2019	26/02/2019	Courrier	C 1417		Vitrac	VAN DE WALLE	Louis
zone urbaine	14/12/2016			C 677 - 678	Péchibral bas	Vitrac	RIBIERE	Simone
zone urbaine	04/01/2017			A 1267-1266-1269-1268	LES TERROCHES	Vitrac	ROUCHON	GINETTE
zone constructible	17/05/2018			C2154 C2155 C2156 C2157 C2158 C2159 C2160	BOURG DE MONTFORT	Vitrac	FRIT	JEANNINE
zone constructible	11/10/2020		Courrier	A717-718-719	MAZERS HAUTS	Vitrac	MILEMONT	Françoise
zone constructible	17/05/2018		Courrier	C 1072, 1073 et 1071	Pech de Mallet	Vitrac	FRIT	Jeannine
zone constructible	11/06/2018		Courrier	B 1196	Engelay	Vitrac	CHAZARAIN	Daniel
tourisme	25/06/2018	28/06/2018	Courrier	B 61-B 62-B 63- B 64-B 65-B 66- B 67	L'ETRIER DE VITRAC	Vitrac	BOUYSSOU	DIDIER
zone constructible	02/05/2018		Courrier	C 1330	LASSAGNE	Vitrac	CESIANO	Daniel
zone constructible	15/09/2017		Courrier	C 2009	Pech de Malet	Vitrac	MALAURIE	François
zone constructible	06/03/2018			B681 et 689	Les Champs	Vitrac	MERCIER	JEAN MARIE
tourisme	25/06/2018		Courrier	B 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67	PECH DE PECH	Vitrac	BOUYSSOU - ETRIER DE VITRAC	

zone constructible	18/10/2020			A 886-887-888	La Rouderie	Vitrac	Cluzel	Daniel
zone constructible	29/05/2018		Courrier	B 571-B572	Combelongue	Vitrac	DUFOUR	Françoise
zone constructible	09/08/2017		Courrier	B 551 et 552	Combelongue haute	Vitrac	RENIE	Yvette
zone constructible	12/02/2018		Courrier	C1326	LA SAGNE	Vitrac	BOUYSSOU	Yves
zone urbaine	16/12/2016			C 220 221 222 224 227	LE THEIL	Vitrac	MERCHADOU	Corinne
zone urbaine	16/12/2016			C 1486	LE THEIL	Vitrac	MERCHADOU	Corinne
zone constructible	15/03/2018		Courrier	B 532-533-534- 535-536	Combelongue	Vitrac	SANFOURCHE	Denis et Dominique
zone constructible	30/05/2017			C 1628 en partie	Combelongue	Vitrac	JARDEL	Marie-Jeanne
habitation	03/04/2018			B 2075	Combelongue Basse	Vitrac	SANFOURCHE	Francine
zone constructible	24/11/2020		Courrier	C 2196 - 2198	Les Bruyères	Vitrac	VIGNE	Patrice
zone constructible	16/02/2018	06/03/2018	Courrier	B 681 et B 689	Les Champs	Vitrac	MERCIER	Jean-Marie
zone constructible	12/02/2018	13/02/2018	Courrier	C 1326	Lassagne	Vitrac	BOUYSSOU	Yves

## LE SITE INTERNET

Tout au long de la procédure du PLUi, le site Internet de l'Intercommunalité a été alimenté sur l'état d'avancement du dossier du diagnostic, au projet sans oublier sa traduction réglementaire.

Ci-dessous, un extrait du site Internet datant du mois d'août 2021.



### PLUI /// PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



**Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal : une vision partagée du territoire**

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Sarlat – Périgord Noir a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par [délibération](#) en date du 14 décembre 2015.

## UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI), C'EST QUOI ?

## **Le PLUi est le document qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur les 13 communes de la Communauté de communes Sarlat – Périgord Noir.**

Il prend en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement, les spécificités du territoire, détermine les conditions d'un aménagement respectueux des principes du développement durable, en particulier par une gestion économe de l'espace, et d'une réponse aux besoins de développement local.

Elaboré sous la responsabilité de la Communauté de communes en lien avec les communes qui la composent, ce document de planification doit être respectueux de l'environnement et des objectifs nationaux de développement durable. Il constitue le projet d'aménagement du territoire pour les 10 ans à venir dans différents domaines tels que : démographie, habitat, équipements et services publics, activités économiques et commerciales, espaces naturels et agricoles.

C'est le PLUi qui énonce les règles générales d'utilisation et d'occupation du sol en fixant :

- les zones pour la construction de logements, de bureaux ou d'immobilier d'entreprise ;
- les zones de protection et de mise en valeur des espaces naturels ou agricoles ;
- les règles de constructibilité à respecter, notamment en ce qui concerne la hauteur des constructions, les conditions de leur implantation, leurs raccordements aux réseaux publics ... ;

## **QUE CONTIENT UN PLUI ?**

Un PLUi comprend plusieurs documents qui marquent les différentes étapes de son élaboration avec notamment :

- un rapport de présentation (diagnostic du territoire, évaluation environnementale et justification des choix) ;
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement ;
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui précisent les conditions d'aménagement sur certains secteurs ;
- un règlement **et un zonage**, qui délimitent et fixent les règles générales applicables respectivement dans chacune des zones ;
- des annexes (plan des réseaux, servitudes d'utilité publique ...).

Le PLUi du territoire Sarlat – Périgord Noir sera la résultante d'un travail mené depuis plusieurs années par la Communauté de communes, en lien avec ses communes, en concertation avec les acteurs locaux socio-professionnels et les habitants pour un projet de territoire partagé.

C'est ainsi, depuis 2015, qu'ont été organisées de nombreuses réunions, des séminaires, des ateliers thématiques, des visites de terrain, des temps d'échanges.

[Retrouvez ici le bilan de ces concertations](#)

**En janvier 2021**, la cellule de pilotage, composée d'élus communautaires (Jean-Jacques de Peretti, Fabienne Lagoubie, Jean Michel Perusin, Jean-Marie Chaumel, Benoît Secrestat), de techniciens de la communauté de communes et du bureau d'étude Cittanova, s'est réunie afin de préparer la concertation des partenaires publics associés qui a eu lieu courant février 2021.

De nouvelles réunions publiques seront organisées courant 2021, avant l'enquête publique qui permettra une présentation du projet et de recueillir l'opinion et les suggestions des administrés avant adoption définitive par le Conseil communautaire.



## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le PADD est un document essentiel qui résulte de l'ensemble des échanges qui ont eu lieu depuis la prescription du PLUi. Il est conçu sur la base du diagnostic et des ateliers menés avec les élus et la population.

Le PADD de la Communauté de communes définit et organise le projet de la collectivité à travers 3 grands axes :

- Favoriser la vitalité de l'économie sarladaise (activité commerciale, agriculture, tourisme...)
- Prendre en compte le paysage, l'eau et le patrimoine naturel : fondements de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire
- Concilier développement, qualité du cadre de vie et patrimoine à préserver.

[Découvrez Le PADD dans son intégralité](#)

### **La Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir imagine ses quartiers de demain à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

Après la définition du projet de territoire avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présenté lors de réunions publiques en février et mars 2018, **le PLUi est entré dans la phase de construction de ses pièces règlementaires** : le plan de zonage, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement écrit.

#### **Que sont les OAP ?**

*Les OAP sont des schémas et orientations qui définissent des principes d'aménagement de l'espace que les futures constructions et que les aménageurs devront respecter sur des secteurs précis et délimités. Ces principes visent à déterminer l'organisation urbaine future en définissant les espaces publics, le type de construction, les caractéristiques des futurs logements (forme, orientation) ... Il s'agit également d'identifier les éléments existants à préserver (arbres, vues sur le paysage...), ou encore d'anticiper les accès et dessertes pour les véhicules comme pour les mobilités douces.*

Un reportage vidéo de présentation a été réalisé avec des habitants de la Communauté de communes afin d'obtenir leur impression et perception de l'évolution de l'urbanisation du territoire :

## 4.4 PRESSE, ARTICLES PUBLIÉS

Les exemples d'articles et de communiqués de presse ne sont pas exhaustifs.



### Communiqué de presse

Service communication  
Tél. : 05 53 31 53 45 ou 46 Fax : 05 53 31 08 04  
Mail : [communication@sarlat.fr](mailto:communication@sarlat.fr)

Sarlat, le 15 septembre 2017

### **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir est entré en phase Projet !**

Les 13 communes de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir se sont engagées dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) depuis plusieurs mois maintenant. Ce document régira, à terme, l'occupation du sol et les autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir).

Afin de mener à bien ce travail, la collectivité et son bureau d'études associé (Cittànova) s'appuient sur un diagnostic transversal du territoire, identifiant les grandes logiques économiques, démographiques, environnementales et saisonnières du territoire. Celui-ci a été réalisé en collaboration avec les partenaires institutionnels (Direction Départementale des Territoires, Chambre d'Agriculture, de Commerce, ...), les élus des communes, les services techniques de la collectivité, etc..

Ce diagnostic a été présenté à la population en avril dernier lors de 3 réunions publiques.

Aujourd'hui, le PLUi entre dans une phase de projet : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), également menée en concertation avec les partenaires précédemment cités et les citoyens. Le PADD est une pièce essentielle du PLUi qui permet de définir les grandes orientations pour le territoire du Sarladais à l'horizon 2030.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet de territoire, **les habitants de la Communauté de communes sont à nouveau invités à participer à un atelier de travail le 9 novembre à Sarlat.** Une fois le PADD formalisé, il sera présenté aux habitants au travers de réunions publiques.

Ce travail sera suivi, en 2019, par l'élaboration d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les sites de projets des communes (nouvelles constructions, réaménagements d'espaces existants, etc.). Pour cette phase, un atelier pédagogique avec les écoles du territoire est d'ores et déjà prévu. Ce travail permettra d'élargir les approches du territoire et de mettre en avant des regards moins techniques.

D'une manière générale, l'ensemble de la population peut également s'exprimer par courrier, mail, via les registres disponibles en mairie ou lors des différentes réunions publiques prévues tout au long de la procédure. Enfin, un reportage vidéo d'une dizaine de minutes vient d'être réalisé auprès d'habitants de la Communauté de communes afin d'obtenir leur impression et perception de l'évolution de l'urbanisation du territoire.

Ce reportage sera diffusé lors des prochaines réunions publiques.

Pour plus d'informations, consulter le site internet de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir : <http://www.cc-sarlatperigordnoir.fr>

## Géographie, économie, nature : le canton de Sarlat étudié sous tous les angles (1)

Pour réaliser le nouveau plan local d'urbanisme intercommunal, la communauté de communes Sarlat Périgord Noir (CCSPN) a fait appel à un cabinet d'études, Citanova, qui l'a étudié en profondeur. Il en est ressorti un diagnostic dont la substantifique moelle a été présentée aux habitants lors de réunions publiques il y a quelques semaines.

De document recréé des informations qui, si elles ne sont pas nouvelles, réalisent les particularités du territoire de la CCSPN (ceux-ci ont la même que le canton de Sarlat).

Le dossier est divisé en trois parties : 1) Un territoire remarquable et reconnu ; 2) Un territoire attractif porté par le tourisme ; 3) Un territoire soumis aux difficultés des petites villes rurales.

La première partie revient notamment sur la valeur du style architectural local : " Dans le paysage à dominante végétale, les murs en pierre calcaire ont un détachement du toit en lauzo ombre ". La lauze, le calcaire, les échelles à tabac sont des éléments typiques.

D'une superficie de 228,16 km<sup>2</sup>, le canton regroupe quatre espaces classés Natura 2000 : la Dordogne, les cotteaux calcaires de Sainte-Nathalène, Preizans et Saint-Vincent-Le Paloux, les cotteaux calcaires de la vallée de la Dordogne et les vallées des Beurnes. Six espaces remarquables pour leur biodiversité\* sont répertoriés : les cotteaux et falaises de La Roque-Gageac et de Vézac, le cotteau de Beynac, le cingle de Montfort, les cotteaux à chènes verts de Preizans et Sainte-Nathalène et ceux de Sarlat, la Grande Beune et la Petite Beune.

Le climat local est favorable à la diversité des milieux. Il est composé d'influences océaniques douces et humides venues de l'Atlantique et d'influences méditerranéennes du nord de la Dordogne. La période de froid avec gel est longue, d'octobre à fin mai. L'hiver est généralement très pluvieux, la période estivale est propice à la sécheresse avec des répercussions sur le niveau des cours d'eau (Eure et Beurnes notamment).

Les sites classés et inscrits sont nombreux, des cabanes en pierre du Breuil, à Saint-André-Alais, au

parc du château de Marquessaac, à Vézac, en passant par la grille de Cro-Bique, à Beynac-et-Castets, sans oublier évidemment les villages de Montfort, de Saint-Vincent-de-Cosse, la vallée de la Dordogne et l'ensemble urbain de Sarlat, entre autres.

Sarlat comprend 111 monuments historiques (dont 57 dans les 10 hectares du secteur sauvegardé), les autres communes 37. Pour ce qui est du petit patrimoine, il y a de nombreux cabanes de pierre sèche, des tours ou pigeonniers, des croix et calvaires, des puits, lavoirs et fontaines... Une zone de protection du patrimoine architectural et urbain et paysager (ZPPAUP) couvre 38,87 km<sup>2</sup> au sud du canton. Elle permet une architecture plus qualitative avec des formes et un style reprenant l'architecture traditionnelle. Massifs très peu d'effets sur l'implantation des maisons (en haut des collines par exemple) et sur l'insertion du bâti dans les paysages.

Les cours d'eau sont nombreux. La rivière Dordogne délimite le sud du territoire. S'y jettent l'Eure, la Guze, le Béringot, les ruisseaux de Puymarin, d'Alais, du Boudou, du Trouil, de Portou, Au Nord, les Beurnes rejoignent la Vézère. La forêt recouvre une grande partie des communes (globalement 40% le reste - 52 % du territoire). Il y a 95 % de forêts privées et 53 % des propriétés font moins d'un hectare.

Les sites des paysages du CAUE\*\* délimitent cinq grands espaces paysagers de la CCSPN : le plateau Sud de la vallée de la Vézère, les vallées des Beurnes, la vallée de l'Eure, le plateau et les cotteaux de Sarlat, la vallée et les cingles de la Dordogne.

Les trames verte et bleue sont un ensemble de corridors de biodiversité pour la flore et la faune, que ce soit pour les zones boisées ou les cours d'eau. Définies au niveau national, les zones qui la constituent sont un réservoir d'espèces animales et végétales remarquables. Elles permettent une continuité écologique et une absence de fragmentation par des secteurs urbanisés. Deux corridors de biodiversité passant par la CCSPN, à l'ouest et à l'est de son territoire.

L'agriculture est une activité majeure de la qualité du paysage. Elle occupe de moins en moins d'es-

pace, un quart du territoire. Il y a eu une perte de 20 % de la surface agricole utile en vingt-deux ans. Depuis 1988, les surfaces en terres labourables ont diminué de 12 % et celles toujours en herbe de 26 %. Par contre, les prairies occupent plus d'espaces : 2,3 km<sup>2</sup> en 2015. Cette année-là, le territoire comptait 20 km<sup>2</sup> de prairies permanentes et 15 km<sup>2</sup> de céréales.

Il y a 42 % d'exploitations agricoles de moins qu'il y a cinq ans. Il ne reste que 176 exploitations dont une sur deux est tenue par un exploitant de plus de 55 ans. Le nombre d'installations est bas. Le décalage entre les coûts de production et les prix de vente touche de nombreuses productions (lait, viande, etc.).

L'agriculture peut s'appuyer sur des infrastructures existantes et performantes, avec des réseaux d'irrigation dans presque toutes les communes, des coopératives et des activités de diversification essentielles.

Le document attire l'attention sur le problème des effluents d'élevage, sur le développement de l'agriculture biologique et la question des circuits courts avec l'approvisionnement des centres scolaires.

Le territoire est marqué par plusieurs risques naturels : inondations, feux de forêt, mouvements de terrain, mais aussi des séismes et une prolifération de termites pouvant survenir. Quant aux risques technologiques, ils peuvent arriver suite à une rupture de barrage, un accident industriel, une pollution (activités économiques, transport de matières dangereuses, exposition au plomb). Certaines communes du sud de la CCSPN cumulent quatre types de ces risques.

La suite dans la prochaine édition...

\* Zones naturelles d'intérêt écologique et biologique.

### LES P'TITS CLOWNS

Week-end à la mer  
Petit Bateau  
Kenzo kids  
Coudemall  
Robeez  
IKKS...

35, rue de la République  
SARLAT - 05 53 29 64 01  
Mars 2017 - 05 - 17

LIQUIDATION TOTALE

À PARTIR DU JEUDI 18 MAI - AVANT FERMETURE DÉFINITIVE

Djeco  
Janod  
Lilliputiens  
Moulin Roty  
Mélissa & Doug  
L'Oiseau Bateau...

## JO : ils vont soutenir la candidature de Paris en courant et en pédalant

Le conseil départemental a décidé de soutenir la candidature de Paris pour l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques en 2024. Le 23 septembre aura lieu la cérémonie de la ville-hôte. Il reste deux candidats : la capitale de la France et Los Angeles, les autres s'étant désistés, notamment suite à des pressions populaires.

Le soutien de la collectivité se matérialise du 24 au 28 mai. Vingt-quatre athlètes périgourds se relèvent pour rejoindre la capitale en courant, en pédalant, voire en pagayant.

Le départ officiel a lieu à Laugoux (V) à Montignac-sur-Vézère, mercredi en début d'après-midi. 2 024 habitants du département sont attendus pour accompagner les athlètes qui se dirigeront vers la plaine des sports de la commune. La première étape se fera en canoë entre Montignac et Le Bugue. Des activités sportives gratuites ouvertes à tous sont proposées sur place.

Jeudi se déroule une course à pied ouverte à tous entre Mauzac-Grand-Castang et Mouleydier. Départ à 9 h 30. Elle est organisée en partenariat avec le Club athlétique beuzois. L'ASPD Jogging et les communes de Mauzac-Grand-Castang, de Lalinde et de Mouleydier. Les 24 athlètes parcourront la deuxième étape entre Le Bugue et Puyroyon, en Charente.

Vendredi matin se déroulera la troisième étape entre Puyroyon et Portes. Un marché de producteurs de Dordogne aura lieu sur la place Alphonse-Lapette à Portes de 10 h à 17 h. L'après-midi, les sportifs accompliront l'étape Portes/Châteauneuf. Samedi, ce sera Châteauneuf/Oléans et dimanche Oléans/Paris. Le lundi 29, une dernière étape symbolique leur permettra de gagner la Maison de la Nouvelle-Aquitaine. Puis ils seront reçus par le maire de Paris Anne Hidalgo à l'hôtel de ville.

## Les Acteurs de la vie Un film pensé, tourné et monté en Dordogne

La première projection publique aura lieu le 2 juin à Sarlat



Peter Müller, Angélique Piro et Laurent Claude

(Photo 24)

Peter Müller et Angélique Piro sont Belges et vivent depuis quelque temps en Périgord Noir. Avec Laurent Claude, ils ont réalisé un film 100 % Dordogne : les Acteurs de la vie. Le fruit d'un an de travail entamé début 2016. Quatre autres personnes ont été impliquées sur ce projet, notamment l'illustratrice Fabienne Melchior et la compositrice Corine Lesage-Micheland, auteure de la musique.

On ne l'a pas vu, mais quand on l'a écouté en parler, on ne peut s'empêcher de penser à Demain. Ce film documentaire écologique de Cyril Dion et Mélanie Laurent a connu un grand succès après avoir été révélé au festival de Sarlat en 2015. Les trois camarades de travail ayant que leur œuvre se situe pas sur le

même plan, même s'ils portent eux

aussi un message politique, au sens noble, sur l'avenir de l'humanité et de la planète. Ils espèrent évidemment que leur création aura le même succès.

Médecin ou astrologue.

" Tout est parti d'une question : pourquoi notre monde ne bascule-t-il pas alors que tant de gens font déjà les choses différemment ? ", explique Angélique Piro, compositrice, narratrice et actrice. Il faut comprendre : différemment d'un mode de production industriel et de tout ce qui en découle.

L'équipe est donc partie à la rencontre d'une dizaine d'habitants de Dordogne, souvent peu connus, pour leur poser cette simple et unique question. La discussion s'est construite à partir de leur réponse. Guy Londechamp, chercheur au

seau et médecin de Périgueux, mais aussi un journaliste, un ex-écrivain-comptable devenu astrologue ont été rencontrés. " Tous sont acteurs de leur vie ", selon Peter Müller.

Sortie nationale.

L'improvisation a pris une grande part dans le déroulement du projet. " On ne savait pas vers quoi on allait. On filmait les interventions à chaud ", se remémore Peter Müller. Au final, une quarantaine d'heures de rush, " de la matière pour faire plusieurs films ", selon Laurent Claude, directeur de la photographie. Mais il a fallu sélectionner et ne garder qu'un h 30.

Produit sans subventions, ce long-métrage sera porté par ses auteurs. Ils vont en proposer des diffusions dans le plus de cinémas possibles en Aquitaine et en France, dans les mois qui viennent. A chaque fois, ils amèneront un débat avec le public à la fin de la projection. Ils prévoient une sortie nationale en fin d'année.

Pour commencer, le public est invité le 2 juin à 20 h (tarif 5,50 €) au cinéma Rex à Sarlat pour juger le cinéma. Début de la projection à 20 h 30. Toute l'équipe et une partie des intervenants seront présents pour échanger avec les spectateurs.

" Il y a aussi Karine Basset, Christine Cal, Marc Cuevas, Samuel Chan-Ou-Chan, Sébastien Harmon-Lacour, Jérôme Leffranc-Halmon, André Masson, Gilles Ray, Arno Van Gils, Hippo Carlo, Chantal Desjard, Romain Dazy, Dominique Svanet, Anne-Catherine Skoczek, Rita Heider, Théo Legend, Evelyne Thélay.

## Sarlat : trois jours de concerts gratuits sous le signe du jazz

Franck Daval, adjoint au maire de Sarlat-La Canéda chargé de l'événementiel, coordonne la réalisation et la mise en œuvre d'une nouvelle animation dans le cadre du dynamisme local hors saison. Surtout Blues & jazz au plain air, Swing'it se déroulera du 2 au 4 juin. L'objectif est de marquer l'ouverture du site par un moment festif. Les Sarladais sont invités à venir profiter de concerts gratuits dans le secteur sauvegardé en général et plus particulièrement sur la place de la Liberté. Le style musical sera nouveau pour le site de La Bobine : le jazz, et plus spécifiquement celui de la Nouvelle-Orléans.

Programme.

Vendredi de 20 h 30 à 23 h, concert de jazz, Philippe Boscarié, avec Rosemary Philipp et ses musiciens, qui rendent hommage à Joséphine Baker.

Samedi de 10 h 30 à 12 h 30, place de la Liberté, animation de jazz avec Demof Saulière et son orchestre. A 20 h 30, deux groupes, quinze musiciens en tout, joueront

en déambulation, chacun dans un quartier du secteur sauvegardé. Il s'agit du Grand Ordinaire et du Red Fish jazz band, venus de la région de Périgueux. Ils partent de la place de la Liberté. Les groupes se produiront dans une trentaine d'endroits en tout. Une belle occasion pour les Sarladais de découvrir le air ville d'une manière originale. A 22 h, les deux groupes se retrouveront pour un battle sur la place de la Liberté.

Dimanche du 10 h 30 à 12 h 30, une nouvelle animation de jazz devant la mairie par le groupe sarladais DUMB jazz trio. A 20 h 30, concert de clôture par le Red Fish jazz band sur la place de la Liberté.

Franck Daval espère que cette événement donnera envie à certains touristes de choisir Sarlat ce week-end. Il indique qu'il a déjà des idées pour enrichir la prochaine édition en 2018. Des artistes réputés sont déjà pré-sélectionnés. Le budget, de 7 500 € cette année, pourrait alors passer à 10 000 €.

CD



## Projet de collecte des ordures ménagères : pensons communautés de communes



La direction du Sictom projette l'emplacement des containers (création de containers enterrés ou semi-enterrés). Compte tenu du coût occasionné par ces installations, elle préconise la réduction importante des emplacements à ordures ménagères sur nos communes. Lorsqu'on se promène un peu dans le département, y compris dans les communes rurales, on constate effectivement que ce type d'équipement est généralisé. Ceci sera certainement l'objet d'un débat dans le cadre du conseil communautaire.

La commission municipale Développement durable de Saint-André-Allas a travaillé sur ces propositions. Elle souhaite faire part de ses idées. L'objectif est de réfléchir ensemble à des solutions nouvelles. Il est utile de rappeler que le Grenelle de l'environnement recommande la réduction de 50 % des ordures ménagères d'ici 2025... C'est-à-dire demain !

Les arguments en faveur d'une simplification du dépôt de collecte sont impérieux : il s'agit de changer nos habitudes, de faire évoluer nos comportements pour un ramassage plus économique, écologique et respectueux de l'environnement. Le spectacle navrant de certains dépôts ne peut que nous y inviter !

Si nous réduisons le nombre de points de collecte à deux ou trois par commune, nous diminueons d'une façon significative le nombre de camions bennes sur nos routes (et donc nos impôts). En effet, à ce jour, nous constatons que sur 90 000 € de lecture régie sur Sictom par la commune de Saint-André-Allas, près de 40 000 € (50 %) servent uniquement au transport !

Moins de kilomètres parcourus par les camions réduit la pollution, l'usage des routes, conduit à une économie sur l'entretien de la voirie.

Pour les communes limitrophes de Sarlat, afin d'accompagner efficacement la réduction des "petits" dépôts, l'une des solutions pourrait consister à déposer les ordures dans des andrès restant à créer qui se situeraient sur nos bords aux entrées commerciales et artisanales de la ville. Par exemple, pour l'entrée nord sur la route de Montignac dans le secteur Saint-Michel, pour l'entrée nord-ouest dans le secteur de Rivaux, pour l'entrée sud dans le secteur du Poirier, pour l'entrée sud-est dans le secteur de Médrézac, etc.

Le nombre de ces lieux équipés des containers actuels, de containers enterrés ou semi-enterrés restant à définir. Ces nouveaux centres pourraient proposer un service étendu et recevoir également verre, papier, piles, ampoules, etc. La surveillance et le maintenance de ces dépôts nouvelles nécessitent un rôle de conseil, par exemple des équipes polyvalentes, formées à cette nouvelle tâche.

Autre aspect du débat : pour une redevance plus juste, pour que le tri soit mieux respecté (jusqu'à 25 % de taux de sélectif), la commission municipale évoque la solution de la redevance incitative. Les usagers ne paient plus sur la valeur locale de leur logement, mais sur le volume et la qualité de leur dépôt. Cette formule fonctionnera dans certaines villes ; elle est par exemple passée à la redevance incitative

basée sur le volume. Les administrés seraient identifiés par un code ou "sac" "puce". Ils paieraient une part fixe et une part variable, en fonction du nombre de sacs de 50 l ou 100 l déposés. Les pourcentages de la part fixe et de la part variable pourraient évoluer et seraient décidés chaque année par délibération du Sictom.

Comme le traitement des ordures ménagères (sacs noirs) est facturé deux fois plus cher que la collecte sélective (sacs jaunes), les usagers seraient naturellement incités à mieux trier et à baisser leur volume en utilisant systématiquement leur composteur. Même incitation pour le verre et pour le papier que nous incitions encore dans les sacs noirs ! Pour rappel, tout ce que nous mettons dans nos sacs noirs est entré au centre d'enfouissement de Saint-Laurent-des-Hommages.

Cette proposition d'organisation ne résout pas complètement le problème des communes excentrées (comme Saint-Vincent-de-Cosse) mais il serait en partie réglé par le passage à la redevance incitative et à l'identification des usagers qui pourraient déposer leurs sacs sur la commune du Sictom le plus proche de leur domicile. Il est évident que le réalisme devra répondre au besoin de toutes les communes.

Dans le feuillet municipal d'octobre, un bref questionnaire est proposé aux Andréistes. Nous les invitons à faire connaître leurs questions, leurs remarques. Nos représentants au Sictom ne manquent pas de relayer les suggestions.

La commission municipale Développement durable de Saint-André-Allas

## Le PLU de la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir est entré en phase de projet

Une réunion est programmée le 9 novembre à Sarlat

Les treize communes de la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) se sont engagées dans l'élaboration de leur plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) depuis plusieurs mois maintenant. Ce document régit, à terme, l'occupation du sol et les autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir).

Afin de mener à bien ce travail, la collectivité et son bureau d'études associé (Dibonot) s'appuient sur un diagnostic transversal du territoire, identifiant les grandes logiques économiques, démographiques, environnementales et saisonnières du territoire. Celui-ci a été réalisé en collaboration avec les partenaires institutionnels (direction départementale des Territoires, chambres d'agriculture, de commerce...). Les élus des communes, les services techniques de la collectivité, etc.

Ce diagnostic a été présenté à la population en avril lors de trois réunions publiques.

Aujourd'hui, le PLU est entré dans une phase de projet : le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), également mené en concertation avec les partenaires précédenment cités et les citoyens. Le PADD est une pièce essentielle du PLU, qui permet de définir les grandes orientations pour le territoire du Sarladais à l'horizon 2050.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet de territoire, les habitants de la CCSPN sont de nouveau invités à participer à un atelier de travail le jeudi 9 novembre à 19 h au Colombar, salle Pierre-Denis, à Sarlat. Une fois le PADD formalisé, il sera présenté aux habitants au travers de réunions publiques.

Ce travail sera suivi, en 2016, par l'élaboration d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur les sites de projets des communes (nouvelles constructions, réaménagements d'espaces existants, etc.). Pour cette phase, un atelier pédagogique avec les écoles du territoire est d'ores et déjà prévu. Ce travail permettra d'éclaircir les approches du territoire et de mettre en avant des regards moins techniques.

D'une manière générale, l'ensemble de la population peut également s'exprimer par courrier, courriel, via les registres disponibles en mairie ou lors des différents réunions publiques prévues tout au long de la procédure.

Enfin, un reportage vidéo d'une dizaine de minutes vient d'être réalisé auprès d'habitants de la CCSPN afin d'obtenir leur impression et leur perception de l'évolution de l'urbanisme du territoire.

Ce reportage sera diffusé lors des prochaines réunions publiques.

Pour plus d'informations, consulter le site Internet de la CCSPN : <http://www.ccsarlatperigordnoir.fr>

## Philatélie

Réunion mensuelle.

L'Association philatélique et cartophile du Sarladais se réunira le dimanche 29 octobre, à 9 h 30 au Colombar, salle Noullet-Sully, à Sarlat.

**VITAMINE7 Côté Bien-Etre**  
**NOUVEAU !!!**  
 Les FORFAITS  
 « Epilations Illimitées »  
 15 rue Grand Tardé (2er étage) face à TB&B — SARLAT  
 Tél : 05 52 95 29 62 — [www.bien-etre-sarlat.com](http://www.bien-etre-sarlat.com)

## Le pacte civil de solidarité : une affaire municipale

À compter du 1<sup>er</sup> novembre, pour conclure un pacte civil de solidarité (Pacs), pour le modifier ou pour le dissoudre, il conviendra de se rapprocher du service état civil de son domicile.

L'alinéa 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modification de la loi de justice du XXI<sup>e</sup> siècle prévoit de transférer à l'officier d'état civil de la mairie les missions du tribunal d'instance en matière de Pacs. Cette disposition s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Les couples désirant enregistrer un Pacs n'ont en effet plus besoin de se rendre au tribunal ou devant un notaire, selon un décret du Conseil d'État publié au Journal officiel du 10 mai 2017. Dorénavant, ce sont les officiers d'état civil mariés qui sont chargés de l'enregistrement des déclarations, des éventuelles modifications et des dissolutions des Pacs.

### Comment ça marche ?

Le Pacs est un contrat. Il est conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Les démarches sont identiques à la précédente procédure au tribunal. Dans un premier temps, le couple doit fixer son lieu de résidence commune et prendre rendez-vous au service état civil du domicile. Pour pouvoir conclure le Pacs, les partenaires doivent rem-

plir certaines conditions et rédiger une convention. Ils font ensuite enregistrer la convention, en fournissant le formulaire Cerfa et des pièces d'identité... Après les vérifications d'usage, l'officier d'état civil enregistre la déclaration, en présence du futur couple pacé. Le Pacs est effectif le jour de son enregistrement.

À noter qu'un Pacs n'est pas un acte, il ne sera donc pas mentionné dans le livre de famille, mais en marge de l'acte de naissance. Il faut également souligner que le Pacs ne permet pas aux partenaires de devenir héritiers. Toutefois, s'ils font chacun un testament en faveur de leur conjoint, ils bénéficient des mêmes droits en matière de succession que les couples mariés. En pratique, tous les dossiers de Pacs ayant été enregistrés avant le 1<sup>er</sup> novembre au tribunal d'instance de Sarlat ont été transférés au service Etat civil de la mairie de Sarlat. De ce fait, pour toute modification ou dissolution d'un Pacs, il conviendra de se rapprocher au service Etat civil.

### Pratique.

À Sarlat, les officiers d'état civil accompagnent le public dans ces démarches du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h non-stop. Tél. 05 53 31 53 43 ou 48. Courriel : [services.etatcivil@sarlat.fr](mailto:services.etatcivil@sarlat.fr)

## Quel avenir pour la Sécu ?

C'est presque une figure obligée pour tout ministre de la Santé : résoudre (en partie) le déficit de la sécurité sociale, un déficit qui dépasse aujourd'hui les cinq milliards d'euros. Agnès Buzyn vient de sacrifier au ritual avec une interview au Journal du Dimanche sur les grandes lignes de son plan pour "sauver la Sécu".

A vrai dire, les mesures proposées ne surprennent guère par leur originalité : il est vrai que l'équation est difficile. Toucher à l'assurance-maladie, c'est s'attaquer à une institution solidement implantée dans la société française depuis la Libération, une époque où notre pays était différent. Cette institution qui remplit sa tâche sous le régime de notre système de santé publique est aujourd'hui considérée comme le meilleur du monde.

Agnès Buzyn propose donc d'abord des mesures financières pour le moins connues, à commencer par la hausse des prix du tabac : avec l'objectif d'un paquet de cigarettes à 10 €, sans oublier la "taxe soda".

À cela s'ajoutent la lutte contre le fraude et l'isolement et la suppression des allocations limitées pour les ménages les plus âgés, sans parler d'autres mesures de même ordre concernant, par exemple, le financement de l'hôpital public.

Et puis il y a les mesures qui concernent directement l'administration des soins dans le but de restreindre, voire d'éliminer les soins et les interventions superflus. C'est ainsi que le ministre entend privilégier la chirurgie ambulatoire (le patient se fait opérer et repart le jour même).

On peut faire crédit à Agnès Buzyn de son expérience de praticienne hospitalière, mais la proportion de sept interventions sur dix en ambulatoire paraît peu réaliste et même vaguement arrogante pour qui l'hospitalisation, même limitée, représente une sécurité.

Peu de nouveautés donc dans le train de mesures ébauché par Agnès Buzyn, un détail peut-être de l'annonce d'un remboursement à 100 % des lunettes de vue et des prothèses auditives ou dentaires, une annonce d'ailleurs bien vague. De même, on note sur sa liste en ce qui concerne les déserts médicaux. On ne peut que le regretter : C'était pourtant l'occasion de revoir un système conçu à une époque où notre pays abritait une population jeune, avec un espace rural encore bien vivant et un plein emploi qui garantissait un financement suffisant.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de couvrir. La remise à jour de notre système de santé teste à la limite.

Serge Penier

## Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir Le plan local d'urbanisme intercommunal est entré en phase projet

Les treize communes de la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) se sont engagées dans l'élaboration de leur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) depuis plusieurs mois. Ce document régit, à terme, l'occupation des sols et les autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir).

Afin de mener à bien ce travail, la collectivité et son bureau d'études associé (Citénova) s'appuient sur un diagnostic transversal du territoire, identifient les grandes logiques économiques, démographiques, environnementales et saisonnières du territoire. Celui-ci a été réalisé en collaboration avec les partenaires institutionnels (la direction départementale des Territoires, les chambres d'agriculture, de commerce...), les élus des communes, les services techniques de la collectivité, etc.

Ce diagnostic a été présenté à la population en avril dernier lors de trois réunions publiques.

Aujourd'hui, le PLUI entre dans une phase de projet : le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), également mené en concertation avec les partenaires précitément cités et les citoyens. Le PADD est une pièce essentielle du PLUI. Il permet de définir les grandes orientations pour le territoire du Sarlatais à l'horizon 2030.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet de territoire, les habitants de la CCSPN sont de nouveau invités à participer à un atelier de travail le 2 novembre à Sarlat. Une fois le PADD formalisé, il sera présenté aux habitants au travers de réunions publiques.

Ce travail sera suivi, en 2019, par l'élaboration d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur les sites de projets des communes (nouvelles constructions, réaménagements d'espaces existants, etc.). Pour cette phase, un atelier pédagogique avec les

élus du territoire est d'ores et déjà prévu. Ce travail permettra d'élargir les approches du territoire et de mettre en avant des regards moins techniques.

D'une manière générale, l'ensemble de la population peut également s'exprimer par courrier, e-mail, via les registres disponibles en mairie ou lors des différentes réunions publiées prévues tout au long de la procédure. Enfin, un reportage vidéo d'une dizaine de minutes vient d'être réalisé auprès d'habitants de la CCSPN afin d'obtenir leur impression et leur perception de l'évolution de l'urbanisation du territoire.

Ce reportage sera diffusé lors des prochaines réunions publiques.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Web : <http://www.cc-sarlatperigordnoir.fr>

## Contournement de Beynac

### "Contre ce projet archaïque"

Un écologiste s'exprime sur le projet de déviation porté par le Département

Ce projet, imaginé à l'origine il y a trente ans, est conçu dans l'esprit "des villes à la campagne". Il est très perçu de nos jours comme un projet anachronique, qui détruirait tellement cet environnement rural qu'il était réalisé, que toutes les possibilités d'une reconquête pour une économie pérenne pour la ruralité seraient compromises.

En plus de la destruction de l'attraction paysagère ou l'inspiration ces lieux de paix et de méditation, les bouleversements écologiques engendrés par ce projet condamneraient, et finalement à court terme, ces lieux à une friche industrielle. Alors que nous pouvons imaginer et développer les conditions d'une réelle stratégie de développement d'une économie revitalisante pour une ruralité d'avenir pérenne qui redonnerait espoir et emplois pour les futures générations.

Ces terres agricoles, acquises par le Département, pourraient servir à développer un lieu de recherches et formations en agroécologie, une perspective d'avenir souhaitable pour la ruralité en ces temps de

désertification rurale. Favoriser de l'intelligence et des emplois, de l'activité pérenne dans ce pays.

Le choix est entre un monde livrant dans un désastre annoncé et bien avancé, ou une perspective d'espoir pour un avenir pérenne.

Raison pour laquelle je suis contre ce projet archaïque.

Alan Grenelle

**SARLAT**  
Place des Anciens-Combattants  
d'ASPN (au bas du cimetière)

**VIDE-GRENIERS**

de Comité d'Animation  
de l'Association de l'Enlèvement

**Dimanche 1<sup>er</sup> oct. 10h à 18h**

Kérouadec après le  
Festival de la Musique, présente  
**06 87 10 44 31** Gratuit à l'entrée

## Non, les collectivités et les contribuables locaux ne sont pas des vaches à lait... (1)

Depuis 2014, nous assistons, ininterrompues, à un grand jeu de dupes, que nos élites nationales tentent désespérément de nous faire ingérer. Tout doit (se) faire, être mis en œuvre pour réduire les déficits publics... Qui pourrait seulement contester cette priorité trop longtemps oubliée ?

Et pourtant, depuis 2014, comme par le passé, nous continuons de voir l'Etat présenter chaque année un budget déficitaire : cela fait bien longtemps que cela-d est devenu structurel, avec pour conséquence une dette supérieure à 2000 milliards d'euros, que la France serait bien incapable de rembourser si c'était nécessaire.

Cela en devient désespérant. Plus il y a de dépenses, plus les augmentations massives d'impôts et de taxes successives que nous avons vécues. Cet Etat est décidément incapable de se réformer et de réformer.

Cu à cela ne ferme. Le message politique a été entendu ! Le ras-le-bol face à la contribuable nationale aussi...

Outre cette idée de génie, trouvée par nos élites parisiennes : taper sur les collectivités locales, grandes responsables des déficits publics.

Ceci est bien évidemment une énorme contre-vérité puisque les collectivités locales ne participent qu'à 30 % de la dépense publique nationale, alors que ces trois dernières années elles auront participé à hauteur de 50 % à la diminution de la dépense publique !

Première conséquence directe, l'Etat a unilatéralement et brutalement décidé de diminuer ces quatre dernières années de 30 milliards d'euros les dotations versées aux collectivités locales.

Exemple pour Sarlat : entre 2014 et 2017, diminution de 2,8 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Sachant qu'un point de fiscalité équivaut à 80 000 €, il aurait fallu augmenter de 35 % les impôts locaux, pure folie, pour compenser cette lourde perte.

Cette purge financière, nous avons eu l'occasion de l'évoquer dans ces mêmes colonnes en 2015 et 2016, sans aboutir à apaiser les commu-

nes, communautés de communes, Départements et Régions qui, pour la troisième année consécutive, auront diminué leurs investissements - 7,7 % en 2014, - 8,4 % en 2015 et - 2 % en 2016.

Inutile de développer l'impact négatif de telles mesures sur l'activité économique locale.

Mais ceci n'est que l'arbre qui cache la forêt. Il y a la logique draconique des dotations de l'Etat, nous venons de le voir.

Mais il y a surtout les transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales.

L'allocation personnelle d'autonomie (APA), les rythmes scolaires, les cartes d'identité biométriques... les passeports biométriques... Les conséquences financières importantes.

Autre exemple pour la ville de Sarlat : coût annuel net de l'aménagement des rythmes scolaires, 125 000 à 135 000 € ! Et pourtant l'éducation n'est-elle pas une mission régalienne de l'Etat ?

L'arrivée d'un nouveau président de la République, les engagements qu'il avait pu prendre tout au long de la campagne électorale ("respect des collectivités locales", "pacte de stabilité entre l'Etat et les collectivités locales", "garanties accordées à la ruralité"...), nécessitent aujourd'hui un changement de cap.

Des sensibilité en fonction, l'espoir semblait se concrétiser au travers d'une méthode de concertation affinitaire et la tenue de la "conférence des territoires", associant Etat et élus locaux. Un travail partenarial, constructif, se mettait en place... C'était bien évidemment une excellente idée.

Patatra ! En quelques semaines l'Etat a non seulement annoncé son intention de serrer davantage la ceinture des collectivités locales mais a rompu le rendez-vous de la confiance avec les élus locaux par des décisions pharaoniques. La liste est longue...

Diminution sur le quinquennat de 13 milliards supplémentaires des dotations, comme si les coupes antérieures ne suffisaient pas : 300 millions en moins sur le budget

2017, une diminution annoncée en 2007 alors que les trois quarts des budgets sont engagés ; annulations de crédits à la ruralité et aux quartiers ; baisse des crédits de création d'équipement des territoires ruraux (DIETR) ; annonce sans préavis de la réduction des contrats aidés au détriment des personnes modestes et fragilisant de nombreux services publics locaux.

Les raisons de la colère des élus, en particulier ruraux, ne cessent de croître, au même rythme d'ailleurs que celle des combustibles locaux.

Abolition des crédits réservés aux collectivités locales a épuisé les innombrables transferts de compétences et les coûts insupportables qui vont avec.

Que l'on veuille transférer l'impopularité locale vers le bloc communal et faire assumer par les collectivités et les contribuables locaux l'effort financier prépondérant pour réduire le déficit de l'Etat, on ne s'y prendrait pas autrement.

Et encore, nous n'avons pas évoqué là la suppression de la taxe d'habitation et le transfert de l'Etat vers les collectivités locales des dispositifs de sécurité... Nous y reviendrons plus loin.

Franck Duval

## Démarchage abusif

Actuellement, les commerçants de Sarlat sont démarchés par une société qui, proposant des publicités sur le site [www.leguideleville.com](http://www.leguideleville.com) se dit mandatée par la mairie de Sarlat.

La municipalité informe qu'elle n'a mandaté aucune personne pour ce démarchage et rappelle qu'il est conseillé d'appeler les services communication, tel 06 53 31 53 45, pour s'assurer de la bonne foi d'un démarcheur.

## Gauche décomposée

Les manifestations contre les ordonnances réformant le Code du travail et la fête de L'Humanité soulignent la grande fragilité de la gauche française.

Les trois gauches qui avaient rythmé la vie parlementaire au siècle dernier sont mortes ou en train de mourir, et la quatrième gauche, simple dans les années 60, ne vit pas mieux. Le radicalisme qui avait survécu à l'ombre du Parti socialiste (PS) est devenu prospectiviste et les gauches socialistes et communistes, rivales puis alliées dans l'Union de la gauche, ne se sont jamais remises du tournant de la rigueur en 1983. En réunissant des éléments de la gauche et de la droite sur un programme de réformes économiques et sociales, Emmanuel Macron a accéléré la crise interne des partis communiste et socialiste, d'autant soulignée par la rentrée politique et sociale. Quant aux réformes sociales, comme la généralisation de la PMA qui vient d'être annoncée par la ministre Marlène Schiappa, avec la légalisation de la GPA qui se profile à l'horizon en conséquence, rien ne prouve qu'elles sont de nature à aider la gauche, car elles s'intéressent que des groupes minoritaires, tandis qu'elles devaient et démontaient la société française.

La fête de L'Humanité a mis en évidence l'isolement du Parti communiste. Jean-Luc Mélenchon, son ancien allié au sein du Front de gauche, n'a pas dégné y participer (on déplace sur l'île de La Réunion) et La France insoumise va continuer à tracer son propre chemin. Plus grave : l'enfermement du PS prive les communistes de leur base électorale, qui lui assurent

un minimum de siège au Parlement et des positions locales.

Le PS a écarté dès avant la présidentielle et les manifestations contre les ordonnances montrant l'ombance de ses dirigeants. En tant que tel, il n'a pas appelé à manifester, ce qui est logique puisque les réformes conçues par l'actuel gouvernement sont dans le prolongement de la loi El Khomri. Mais Marine Le Pen et Benoît Hamon ont été dans la rue le 12 septembre lors de la première manifestation organisée par la CGT.

Les manifestations syndicales de la rentrée illustrent l'évolution des gauches. En 2010, lors de la campagne contre le régime du système de retraites, le Front de gauche était bien présent, les militants socialistes défilant avec des drapeaux rouges et l'orthodoxie gauche trotskiste et libertaire était encore viable. Cette année, les communistes sont la main plus nombreuse, et La France insoumise qui organise sa propre manifestation le 23 septembre et efface les derniers militants trotskistes regroupés autour des drapeaux du Nouveau Parti anticapitaliste (NPA, ex-Ligue communiste) et de Lutte ouvrière.

C'est donc Jean-Luc Mélenchon qui continue d'être le vent en poupe, grâce au groupe parlementaire de La France insoumise, ultra-minoritaire mais pugnace, et grâce à une équipe qui sait organiser les réunions et les manifestations où le leader défile ses qualités de tribun. L'avenir est cependant gris et les lourdes incertitudes. Certains proches de "Jean-Luc" croient que leur chef est incapable d'organiser un parti digne de ce nom en raison de sa vieille culture trotskiste. De fait, La France insoumise n'est le réceptacle de diverses tendances de la vieille gauche et l'on voit apparaître une tendance "aawerwawaw" incompatible avec la tendance gauchiste du groupe Ensemble qu'anime Clémentine Autin. Le décalage de générations entre les jeunes députés (François Rutin, Arrien Quéronn) et Jean-Luc Mélenchon (qui aura 71 ans lors de la prochaine présidentielle) peut poser maints problèmes.

A gauche, le retour de temps des ombres reste hypothétique.

Alice Tulle

## Sictom du Périgord Noir : déchèteries

Fermeture exceptionnelle

En raison d'une réunion de personnel, le Sictom du Périgord Noir fermera toutes les déchèteries (Sarlat, Cénac, Montignac, Les Eyrieux et Carlux) le vendredi 29 septembre après-midi.

## LES OUTILS COMPLÉMENTAIRES

### UN PROJET PÉDAGOGIQUE AVEC LES SCOLAIRES

Durant la phase PADD et la phase de réalisation des OAP, une concertation étroite avec plusieurs classes ont été organisées. Cela a permis d'apporter une approche sensible du territoire.

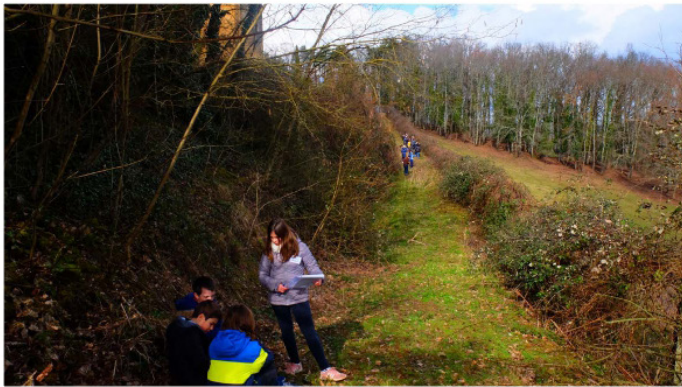
#### ECOLE DE SAINT-ANDRE-ALLAS: DEVELOPPER LE VILLAGE POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS



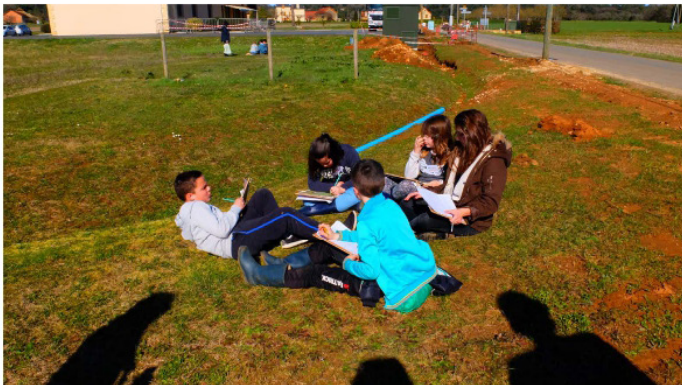
#### ECOLE DE LA CANEDA: SE DEPLACER ET HABITER LE QUARTIER



### ECOLE DE TEMNIAC : PRESERVER LE PATRIMOINE ET LES VUES PAYSAGERES DE MON HAMEAU



### ECOLE DE SAINT-CREPIN-ET-CARLUCET: DEVELOPPER L'ENTREE DU VILLAGE DE PROISSANS



# UN GUIDE À DISPOSITION DU PUBLIC

Un guide de présentation de la démarche du PLUi a été diffusé sur le site Internet. Il permet de présenter la démarche et de sensibiliser la population à la participation.

CALENDRIER DU PLUi	
2015	<b>PRISE DE COMPÉTENCE</b> Aménagement de l'espace
FIN 2015	<b>PRESCRIPTION DU PLUi</b>
2016	<b>LANCEMENT DE LA DÉMARCHE</b> Appel d'offres
MIL 2016	<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b> Une analyse qui permet de dégager les grands enjeux du territoire (Habitat, déplacements, environnement, paysage...)
DÉBUT 2017	<b>PADD</b> Projet d'aménagement et de développement durables. Orientations politiques en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de transports...
FIN 2017	<b>OAP, RÉGLEMENT ET ZONAGE</b> Elaboration des orientations d'aménagement et de programmation et du règlement. Définition des règles applicables pour chaque zone U, A, AU, et N.
2018	<b>ARRÊT DU PROJET</b>
2019	<b>APPROBATION DU PLUi</b> Enquête publique et bilan de la concertation



## Comment participer ?

La Communauté de communes Sarlat Périgord-Noir (CCSPN) met à disposition différents moyens de s'informer ou de s'exprimer sur le PLUi.

### Permanence et site internet

Un dossier de consultation sur le PLUi est mis à disposition dans les communes et au siège de la CCSPN, accompagné d'un registre où les citoyens peuvent s'exprimer. Ces documents seront mis à jour à chaque étape de l'élaboration du PLUi.

### Réunions publiques

Trois séries de trois réunions publiques auront lieu au fil de la démarche sur le territoire communal.

### Ateliers thématiques

Ces ateliers regroupent les élus, les partenaires publics et privés, les associations et les habitants sur les différents secteurs géographiques.

### Outils

Un reportage vidéo, une bande dessinée et un projet pédagogique avec les écoles élémentaires du territoire seront mis en œuvre.

## Plan local d'urbanisme

### INTERCOMMUNAL



## LE FUTUR VISAGE DU TERRITOIRE SE DESSEINE MAINTENANT

### CONTACTS UTILES

**Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN)**  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
Accueil - Tel : 05 53 31 52 45 / Fax : 05 53 31 90 29  
urbanisme.ccsnp@sarlat.fr

Pour connaître les jours et horaires d'ouverture des mairies des communes de la CCSPN :  
[www.cc-sarlatperigordnoir.com](http://www.cc-sarlatperigordnoir.com) rubrique «Communes»

BEYNAC ET CAZENAC - LA ROSQUE GAGEAC - MARCILLAC  
ST QUENTIN - MARQUAY - PROSSANS - ST ANDRE ALLAS  
SARLAT - STE NATHALENE - ST VINCENT DE COSSE  
ST VINCENT LE PALLEL TANNIES - VITRAC - VEZAC



## Le PLUi, c'est quoi ?

Carte communale ou plan local d'urbanisme, chaque commune possède actuellement un document qui définit la vocation et les conditions d'usages des sols entre espaces urbains, économiques, agricoles ou naturels.

Le PLUi, élaboré en concertation avec les 13 communes membres de la Communauté de communes Sarlat Périgord-Noir (CCSPN), sera le nouveau document de référence harmonisé à l'échelle du territoire communal.

### Quels bénéfices ?

Le PLUi permettra aux 13 communes de la communauté de communes de la CCSPN, de partager une même vision prospective sur les 10 prochaines années tout en renforçant leurs complémentarités, atouts et qualités. En effet, ce document accentuera la solidarité entre les communes, favorisera la mutualisation des moyens et des équipements, ainsi qu'une meilleure répartition de l'utilisation du foncier.

### Quels impacts au quotidien ?

Le PLUi aura des répercussions sur notre vie de tous les jours, que l'on soit simple résident, actif ou à la retraite, salarié, chef d'entreprise, ou agriculteur... Il participera à l'implantation des lieux de vies et des bassins d'emplois, permettra la préservation des espaces naturels remarquables et des terres agricoles de qualité.

*Le PLUi dessinera le futur cadre de notre vie quotidienne. Chacun d'entre nous est concerné par son élaboration et est invité à s'exprimer sur le futur visage de notre territoire.*

## Le PLUi, pour qui ?

Le PLUi fixe les grands enjeux du territoire intercommunal, en prenant en compte les besoins de tous, dans le respect de chacun et des générations futures.

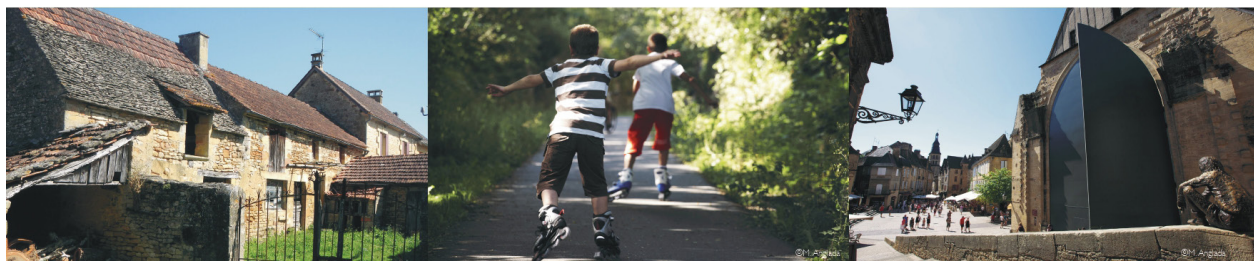


Le PLUi est porté par la Communauté de communes Sarlat Périgord-Noir, compétente pour élaborer les documents d'urbanisme, en étroite collaboration entre les 13 communes.

Tout au long de l'élaboration de ce projet, une large consultation est menée avec les professionnels, les personnes publiques, les associations et les usagers du territoire.

En parallèle, la CCSPN mettra en œuvre le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) afin d'encadrer également les dispositifs liés aux enseignes, publicités et à la signalétique.

## Le PLUi, en quelques chiffres



## UNE VIDÉO

Une vidéo a été réalisée dans le cadre du projet de PLUi. Elle est disponible sur le site Internet de l'Intercommunalité.

Un reportage vidéo de présentation a été réalisé avec des habitants de la Communauté de communes afin d'obtenir leur impression et perception de l'évolution de l'urbanisation du territoire :



## MODALITÉS DE COLLABORATION ENTRE LES COMMUNES ET LA CCSPN

Les moyens de collaboration entre les communes ont été validés lors de la conférence intercommunale du 30 novembre 2015.

La gouvernance du PLU intercommunal a pris la forme suivante:

1. Cellule de pilotage composée: du président, du vice-président en charge de l'urbanisme, de deux membres du bureau communautaire, de la direction de la CCSPN et de la responsable du service urbanisme
2. Commission urbanisme
3. Conseil communautaire

Les autres moyens de collaboration entre les communes et la CCSPN sont les suivants :

Conférence intercommunale regroupant l'ensemble des maires Débat sur la politique locale de l'urbanisme à organiser une fois par an au sein du conseil communautaire

Réunions d'information et de travail par groupe de 4 communes (composés de 2 élus maximum par commune) : ateliers d'élus ouverts aux partenaires techniques et institutionnels et ce à chaque étape du PLUi

Visites de terrain ponctuelles à destination des élus

Réunions thématiques organisées entre élus (à coupler éventuellement avec les ateliers thématiques à destination de la population et acteurs du territoire)

Ce sont plus d'une centaine de réunions qui ont été organisées tout au long de l'élaboration du PLUi durant toutes les phases (diagnostic, visite en bus / PADD , ateliers / traduction réglementaire, ateliers, terrain...). Également des séries de réunions communales à destination de chaque conseil municipal ont été organisées à chaque étape. Un travail via des questionnaires a été réalisées sur les diverses phases du PLUi.

Plusieurs séminaires avec les élus ont organisés sur les phases de diagnostic en 2016 et sur la phase réglementaire en 2018.

## 5. CONCLUSION

L'ensemble des moyens de concertation annoncés dans la délibération prescrivant la révision du PLUi ont été mis en œuvre durant l'élaboration du projet de PLUi :

- **Réunions publiques**

- **Ateliers thématiques** : qui regroupent les élus, les partenaires publics, les privés, les associations, les habitants sur différents secteurs géographiques.

- **Permanence et site internet** : un dossier de consultation sur le PLUi sera mis à disposition dans les communes et au siège de la CCSPN, ainsi que sur le site Internet de la CCSPN.

Ce dossier sera mis à jour à chaque grande étape de l'élaboration du PLUi et sera accompagné d'un registre où les citoyens pourront s'exprimer.

- **Presse**: des articles seront publiés dans la presse afin d'informer la population de l'avancée du projet.

Durant l'élaboration du PLUi, de nombreux temps d'échanges, réunions de travail et débats ont été organisés avec les élus communaux, intercommunaux et les partenaires institutionnels, la population, et les associations locales, notamment par le biais d'ateliers de concertations. Les avis, constats et propositions faites dans le cadre de ces ateliers ont permis de construire le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et les pièces réglementaires.

Ces mesures de concertation mises en œuvre ont permis aux élus d'échanger avec la population et ainsi de recueillir les avis et les observations des habitants et autres acteurs locaux. La concertation a permis aux habitants de comprendre l'intérêt de l'évolution des documents d'urbanisme antérieur au PLUi et ses enjeux pour le futur territoire, à horizon 10 ans.